

COMMUNE DE



TRESBŒUF

Bulletin
municipal

Bonnes vacances d'été



juillet 2021 | N°74

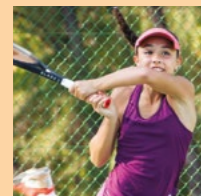
www.Tresboeuf.fr

SOMMAIRE



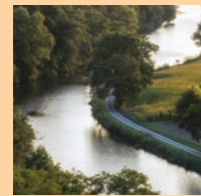
Actualité Municipale

- 2^{ème} forum des associations et des mobilités à Tresbœuf 4
- Toujours là pour vous ! Vos associations locales 4
- Jeunes et investis, opération P'tits Boulots 2021 5
- Tous vaccinés, retrouvons un peu de liberté ! Campagne de Vaccination 5
- Ça bouge dans le bourg ! Livraison de la boucherie et du logement social 6
- Tresbœuf adhère au réseau Bruded 6
- Gestion des déchets verts par le SMICTOM, fermeture définitive de la plateforme 7
- Colonnes de tri, déplacement des points d'apport 7
- La commune en chiffres, budget communal voté en mars 2021 8-9
- Des projets pour Tresbœuf, tour d'horizon des projets du mandat 10-11
- Au P'tit Marché, une nouvelle épicerie à Tresbœuf 12
- Connaissez-vous les chemins ? Inventaire participatif des chemins de randonnée 12
- Opération ragondins, limitation d'espèce nuisible 12
- Médiathèque 13
- Accueil de loisirs d'été, toute l'actualité de l'ALSH 13



Vie communale

- Activités printanières de l'école Sainte Catherine de Sienne 14
- Graine de championne : Eleejah, espoir international de tennis 15
- Football Club du canton du Sel 16
- Avant Garde Tresbœuf 16
- Été à Tresbœuf, le plein d'activités. Office des sports du Sel-de-Bretagne 17
- Comité des fêtes, constitution d'un nouveau bureau 17
- Exposition et bourse d'oiseaux exotiques, Association rennaise d'ornithologie 17
- Alcool assistance 18



Sur le territoire

- Préserver la qualité de l'eau, un enjeu d'avenir 19
- L'été des ados, Espace Jeunes Communautaire de Tresbœuf 20
- Voltalis : information aux habitants chauffés au tout électrique 21
- Relais Petite Enfance, Le Ripame change de nom 22
- Ateliers de médiation animale pour les 0-6 ans 22



Conseil municipal

- Comptes rendus 23
- Coupon réponse version intégrale imprimée 31

Bulletin semestriel d'informations communales.

Responsable de la publication : Laurence Roux, Maire
Commission Communication :
Océane Rouillé (rédaction - coordination),
Romain Vacherot (rédaction),
Gérald Nimal (mise en page).

Impression : Imprimerie Fertard
02 99 47 06 74
Dépôt légal / N°629 du 8 mars 1985
ISSN en cours
Tirage : 600 exemplaires

LE MOT DU MAIRE



Un an déjà... merci à tous !

Une première année de mandat s'est écoulée pour la nouvelle équipe municipale, riche en activités et en émotions. Les premiers mois ont permis à chacun de prendre ses marques et de découvrir les nombreux champs d'action de la collectivité. L'équipe a évolué dans le contexte inédit de la crise sanitaire, qui n'a pas permis de développer immédiatement la méthode participative en laquelle nous croyons. Celle-ci sera mise en place progressivement. Dès cet été, vous pourrez contribuer à un inventaire des chemins de randonnée. Vous serez ensuite associés à l'élaboration de circuits sur la commune, au cours du second semestre 2021. D'autres projets verront le jour, auxquels vous aurez également la possibilité de vous associer.

La boucherie, portée par la précédente mandature, va ouvrir d'ici peu. Vous pouvez déjà admirer la splendide façade, qui redonne du cachet au centre-bourg. La viabilisation du lotissement suivra en 2022, dès que les études seront abouties. En parallèle, nous prenons toute la mesure du patrimoine bâti vieillissant, qu'il conviendra de restaurer au cours du mandat. La salle Jean-Baptiste Chevrel, exemple récent de restauration réussie, ne constitue que la première étape d'un ensemble d'interventions sur les biens communaux. Nous devons faire en sorte que notre commune conserve et développe une qualité de services, ainsi que son attractivité. La rénovation de la salle des sports constitue une priorité. L'église, propriété de la commune, doit être préservée de toute dégradation préjudiciable à long terme. Le bâtiment

de l'ancien presbytère accueille la médiathèque en rez-de-chaussée et une réflexion est à mener sur l'usage futur des étages.

Au cours de cette première année, nous avons attaché une grande importance à veiller sur nos aînés et à faire connaissance avec nos administrés. Beaucoup d'entre vous ont été reçus en mairie pour échanger sur un projet, un problème... et nous avons tâché d'accorder à tous un temps d'écoute et d'accompagnement, avec équité et bienveillance. Bien des demandes ont abouti et nous tenons à trouver une solution pour les autres.

Ses dernières semaines ont également été marquées par les élections départementales et régionales. En tant que nouvelle conseillère départementale, je vous remercie tout particulièrement de m'avoir confirmé votre confiance lors des deux tours du scrutin. Je veillerai à défendre l'intérêt collectif, promouvoir notre territoire et la dynamique de notre canton, comme j'ai à cœur de servir Tresbœuf. C'est pourquoi j'ai fait le choix de prendre un détachement professionnel, afin de me consacrer pleinement à mes missions d'élue, d'y accorder toute l'attention et l'énergie qu'elles méritent.

À mes côtés, les élus et le personnel municipal se tiennent plus que jamais mobilisés pour Tresbœuf.

Bel été à tous,

Laurence ROUX
Maire de Tresbœuf



À vos Agendas !

2^e FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES MOBILITÉS DE TRESBŒUF

Samedi 4 septembre de 10h à 13h
Salle Jean-Baptiste Chevrel

Informations et réservation des stands :
mairie@tresboeuf.fr / 02 99 44 63 10

2^e FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES MOBILITÉS A TRESBŒUF

Nous vous proposons pour une deuxième édition, le Forum des Associations et des Mobilités de Tresbœuf.

Il se déroulera le samedi 4 Septembre 2021 de 10h à 13h à la salle Jean-Baptiste Chevrel. Venez trouver ou retrouver les activités sportives, culturelles et de loisirs présentes sur la commune et les environs.

Si le contexte sanitaire le permet, une buvette sera proposée.

Pour toute information et renseignement, contacter la mairie : mairie@tresboeuf.fr / 02.99.44.63.10

Pour que la route ne vous limite plus dans vos loisirs, venez au stand Mobilités !

Vous hésitez à vous inscrire à une activité hors commune, à Bain-de-Bretagne, Janzé ou ailleurs ?

Venez avec la liste des créneaux qui vous intéressent. Le stand Mobilités vous permettra une mise en relation avec d'autres habitants de la commune, pour organiser du covoiturage.

Chacun indique ses disponibilités, ses destinations et ses coordonnées. La mairie vous mettra en relation.

C'est ça l'esprit collaboratif !

Toujours là pour vous !

VOS ASSOCIATIONS LOCALES

ACCA (association communale de chasse agréée)
M. Jean-Claude COLLINET - Tél. 06 89 90 44 84

AFN - APG (anciens combattants) - section de Tresbœuf
M. Jean GALODÉ - Tél. 06 80 30 75 77

APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre)
Mme Flore CRETE - eco35.ste-catherine.Tresboeuf@enseignement-catholique.bzh <http://ecoleTresboeuf.com>

OGECE (organisme de gestion de l'enseignement catholique)
M. Grégory BELLANGER - Tél. 06 76 51 24 69
ogec.Tresboeuf35@gmail.com

Club du bon accueil
Mme Chantal POUPLIN - Tél. 02 99 44 63 53

Comité des fêtes
Mme Christine PÉNIGUEL - Tél. 07 51 68 59 73
cri35@hotmail.fr

Avant-Garde Tresbœuf
M. Jean GALODÉ - Tél. 06 80 30 75 77

• **Section Gymnastique**
Mme Germaine CHEVREL - Tél. 02 99 43 10 41

• **Section Badminton**
M. Jérôme LERAY - Tél. 06 19 45 21 89
agt.badminton@laposte.net

• **Section Pétanque**
M. Michel AILLERIE - Tél. 02 99 47 37 64

• **Section Art floral**
Mme Louise DIARD - Tél. 06 29 05 50 74
diard.louise@orange.fr

Centre de loisirs (ALSH) - Léo Lagrange
Mme Aloïse CUVELIER, directrice - Tél. 07 77 49 12 12
Tresboeuf@leolagrange.org

Animation jeunesse - Léo Lagrange
Mme Pascale JARDIN,
coordinatrice jeunesse communautaire - Tél. 02 99 43 08 46
leolagrange@bretagneportede Loire.fr

Football Club du Canton du Sel
M. Damien COLAS - Tél. 06 21 74 61 98
fccantondusel@gmail.com

Association sportive Teillay Ercé Tresbœuf - tennis club
M. Jérôme CHESNAIS - Tél. 07 50 92 69 28 - as.tet.tennis.club@gmail.com

Les pêcheurs de la Mée
M. Alain CHOQUET - Tél. 06 89 16 69 25
alain.choquet54@orange.fr

Team car RC
M. Sylvain AUBIN - Tél. 06 21 55 73 20
sylvain.teamcar.rc@gmail.com - <https://fr-fr.facebook.com/teamcarr/>



OPÉRATION

P'TITS BOULOTS

TRAVAILLER DANS SA COMMUNE EN JOB D'ÉTÉ, C'EST POSSIBLE !

Jeunes et investis OPÉRATION P'TITS BOULOTS 2021

Afin de donner un « coup de pouce » aux jeunes du territoire, la Communauté de communes propose, chaque été, l'opération « P'tits boulots ». Ce dispositif est réservé aux jeunes qui auront entre 16 et 17 ans au 1^{er} juillet, et qui résident dans l'une des 20 communes de Bretagne porte de Loire Communauté.

L'opération P'tits boulots permet aux jeunes du territoire

d'avoir une première expérience professionnelle grâce à des missions de service public rémunérées, de découvrir le travail en équipe et de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie. Ce dispositif permet également de valoriser le travail des jeunes aux yeux des adultes.

Pour la commune de Tresbœuf, l'opération permet de financer trois jeunes vacataires sur des contrats de 17h durant la période du 7 juillet au 31 août 2021. À l'issue de cette période de recrutement, 8 candidatures ont été réceptionnées. Afin d'encourager les jeunes Tresbourgeoises et Tresbourgeois à s'investir sur leur commune, le Conseil Municipal a décidé de recruter tous les candidats à cette opération. Cinq contrats seront donc totalement financés par la mairie.

Les missions confiées aux jeunes sont très diversifiées : travaux de peinture sur l'espace public et dans les bureaux, inventaire des clés, diagnostic des chemins ruraux, participation aux activités des agents techniques et à la distribution du bulletin communal...

Les jeunes seront répartis en deux équipes, l'une d'entre elles sera accueillie en juillet, l'autre en août.

Merci à Maëlle Contin, Elodie Colombeau, Maëline Pecheux, Ilandry Gueukam-Petchibi, Soizic Boissard, Loann Renaud, Mathis Jeanne et Axelle Hurel pour leur investissement !

Tous vaccinés, retrouvons un peu de liberté !

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19

Prendre soin de nos aînés

Dès le début de la campagne de vaccination, la commune s'est investie dans cette mission. Les personnes éligibles à la première phase vaccinale, à savoir les plus de 75 ans, ont été contactées pour être orientées vers les centres de vaccination et/ou être aidées pour la prise de rendez-vous..

Sur la commune, on dénombrait 85 personnes. Dès les premières semaines, 16 rendez-vous ont été pris pour les personnes qui nécessitaient un accompagnement spécifique. Des créneaux particuliers ont été mis à disposition, en lien avec la communauté de communes.

Quelques personnes sans moyen de déplacement ont été accompagnées par la mairie à leur rendez-vous à Bain-de-Bretagne.

Vaccination, l'affaire de tous.

Depuis le 15 Juin 2021, toute personne âgée de 12 ans et plus peut se faire vacciner. Pour les adolescents de 12 à 17 ans, la vaccination se fait sur la base du volontariat et avec l'accord des deux parents (ou titulaire de l'autorité parentale). Les adolescents devront se rendre en centre de vaccination pour bénéficier du vaccin Pfizer/BioNTech.

Pour prendre un rendez-vous dans les différents centres de vaccination du secteur, il faut contacter par téléphone le **0 805 690 821** ou par internet sur sante.fr, keldoc.com, maiaa.com ou doctolib.fr. À noter qu'il est dorénavant possible de prendre son 2^{ème} rendez-vous sur son lieu de vacances, pour faciliter le processus vaccinal en période estivale.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Ça bouge dans le bourg !

LIVRAISON DE LA BOUCHERIE ET DU LOGEMENT SOCIAL

L'ancien café des sports entame la dernière étape de sa transformation. Les travaux ont été réceptionnés fin juin et les futurs exploitants de « **La table des Bouchers** » vont pouvoir pro-

céder aux aménagements intérieurs (*meubler espace vente et espace petite restauration, agencement des réfrigérateurs et zones techniques...*). Ce commerce tant attendu devrait ouvrir avant la fin de l'été !

La gestion du logement social sera confiée à NEOTOA à la rentrée.



Extérieur



Espace déjeuner



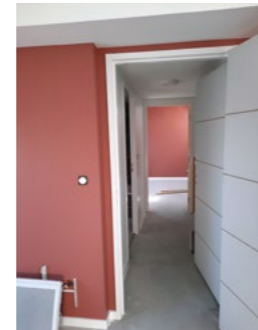
Espace vente



Cuisine



Plonge



Logement



Stationnement

Gestion des déchets verts par le SMICTOM

FERMETURE DÉFINITIVE DE LA PLATEFORME DE TRESBŒUF

La plateforme déchets verts de Tresbœuf faisait partie d'un ensemble de sites de proximité, qui jalonnaient le canton. Dernière en son genre, celle-ci vient de fermer définitivement sur ordre du SMICTOM des Pays de Vilaine, comme tous les autres points non équipés de fosse de rétention avant elle. Le terrain accueillait les branchages, déchets de tontes, végétaux divers des particuliers et des services municipaux de plusieurs communes aux alentours. Dans le cadre de ses compétences, le SMICTOM y assurait le broyage et l'évacuation des végétaux depuis de nombreuses années.

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères a informé de la fermeture définitive et immédiate de la plateforme déchets verts de Tresbœuf, par courrier reçu en mairie le 20 mai dernier. La plateforme déchets verts de Tresbœuf est donc fermée définitivement depuis le 25 mai. Le SMICTOM motive sa décision en précisant : « Cette plateforme ne bénéficiant pas des autorisations nécessaires à son exploitation, doit être fermée sans délai, puisqu'elle n'a aucune existence légale ». Celui-ci n'a pas souhaité engager de travaux sur notre commune, dans le cadre de sa compétence Déchets, compte-tenu des coûts importants de mise aux normes et des sites existants aux alentours.

Si la mairie peut comprendre les arguments réglementaires qui justifient cette fermeture, elle regrette cette décision subite et sans délai. En effet, la mairie avait indiqué en début d'année son souhait d'engager un travail collaboratif avec le SMICTOM, pour développer des solutions locales et durables. Du jour au lendemain, les habitants se retrouvent contraints de déposer leurs végétaux à 10 km de la commune.

Outre la perte d'un service de proximité, la mairie déplore un

manque de cohérence des politiques publiques en faveur du développement durable. Des efforts importants sont engagés par le SMICTOM pour le tri des déchets et le compostage. Les habitants trient et contribuent financièrement à cet effort. De son côté, la Communauté de communes s'engage pour repenser des mobilités plus durables. Comment justifier d'augmenter ainsi les déplacements ? Les déchets végétaux doivent être considérés comme une ressource à valoriser au plus proche de leur lieu de production, non comme des encombrants à évacuer en déchetterie.

Le principe interroge également, en regard des 24 passages par an autorisés en déchetterie, qui seront vite atteints. Le développement du compostage individuel, le choix de haies adaptées à une faible taille, le paillage et le recours à des tondeuses mulching sont encouragés. Toutefois, ces pratiques ne sont pas toujours faciles à adopter. Déjà, les premiers dépôts sauvages ont été constatés le long des chemins communaux. Des contrevenants pris sur le fait ont déjà donné lieu à 2 dépôts de plainte en gendarmerie. Pour mémoire, le dépôt sauvage de déchets sur la commune, quelle qu'en soit la nature, expose à une amende de 1500€.

Les élus locaux le savent, la création d'une nouvelle plateforme a un coût et nécessite du personnel pour contrôler la nature des dépôts. Des alternatives existent toutefois. Les communes ne peuvent se substituer à la compétence du SMICTOM, mais Tresbœuf et plusieurs mairies voisines ont demandé au SMICTOM de les associer rapidement à ces réflexions. En l'attente, il est demandé à la population de se rendre sur la plateforme du Petit Fougeray (site le plus proche de Tresbœuf). Un dépôt à la déchetterie de Bain-de-Bretagne est également possible.

Colonnes de tri

DÉPLACEMENT DES POINTS D'APPORT

Les colonnes de tri étaient initialement localisées rue des bouvreuils, derrière le local technique municipal. Les maisons construites ces dernières années se trouvaient très proches de ce point de collecte. La mairie a souhaité déplacer les colonnes vers un site plus central et accessible, pour les piétons comme pour les véhicules. Cette mesure permettra également d'éloigner ces points d'apport des habitations.

Les colonnes pour le verre, le papier et les textiles ont été transportées le 17 juin par le SMICTOM, vers leur nouvel emplacement, rue du chêne vert, sur le parking du terrain de foot. Merci par avance de respecter ce lieu et de n'y déposer que les déchets acceptés dans les colonnes de tri.



Tresbœuf adhère au réseau BruDED

BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

À l'image de nombreuses communes et communautés de communes du territoire, Tresbœuf a souhaité adhérer au réseau BRUDED. Cette association intervient sur toute la Bretagne et la Loire Atlantique. C'est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable.

Les principaux objectifs sont de permettre aux collectivités adhérentes de partager leur expérience par des visites, une mise en relation directe d'élus à élus et une transmission de documents (cahier des charges, convention). L'objectif est également de capitaliser les démarches et les réalisations, documents de mutualisation thématique, fiches projets et vidéos. BRUDED accompagne les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

La commune va s'appuyer sur le réseau BRUDED pour mettre en place ses projets de mandat. En voici quelques

exemples : la redynamisation du centre bourg, un lotissement durable, de l'habitat intergénérationnel, des initiatives citoyennes et participatives, des équipements jeunesse, la rénovation énergétique de bâtiments, la gestion des déchets verts...

BRUDED peut accompagner la commune autour de différentes thématiques :

- Agriculture et restauration collective
- Aménagement, urbanisme et habitat
- Culture et tourisme
- Démarches globales et participatives
- Economie locale, commerce et services
- Energie
- Environnement et biodiversité
- Equipements publics
- Mobilité

Tresbœuf est sur IntraMuros

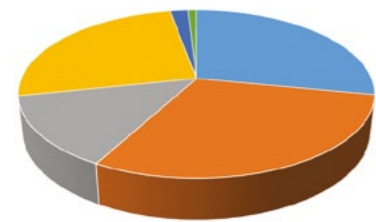


Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

La commune en chiffres | BUDGET COMMUNAL VOTÉ EN MARS 2021

BUDGET PRINCIPAL 2021

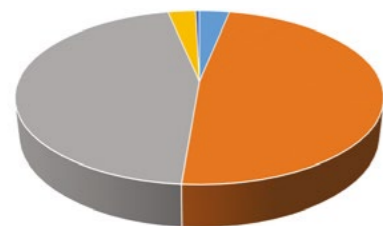
Dépenses de fonctionnement : 866 534 €



- Charges à caractère général : 243 250 €
- Charges de personnel : 258 750 €
- Prévision d'autofinancement : 119 361 €
- Autres charges de gestion : 220 500 € (dont 120 000 € subventions associations)
- Charges financières des emprunts : 16 723 €
- Dépenses diverses : 7 950 €

- dont charges à caractère général – 243 250 € :
 - électricité : 25 000 €
 - contrats de prestation de service (dont centre de loisirs) : 68 000 €
 - entretien et réparation bâtiments publics : 15 000 €
 - entretien et réparation voirie : 40 000 €
 - assurances : 8 500 €
 - diverses fournitures, entretiens et services : 86 750 €

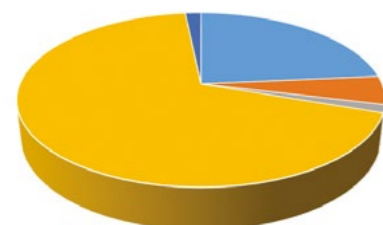
Recettes de fonctionnement : 866 534 €



- Produits de services : 27 295 €
- Impôts et taxes : 417 143 €
- Dotations et subventions : 393 596 €
- Loyers et locations de salles : 25 000 €
- Recettes diverses : 3 500 €

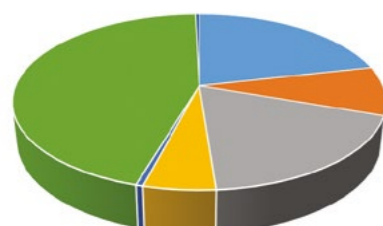
- dont impôts et taxes : 417 143 € (290 000 € Taxe Foncière, 50 000 € Département, 40 000 € communauté de communes, 37 000 € État.)
- dont dotations et subventions : 393 596 € (340 000 € État, 28 000 € Département, 15 500 € communauté de communes...)

Dépenses d'investissement : 1 332 200 €



- Emprunts : 319 000 €
- Achat terrain, matériel, mobilier, bureautique... : 71 200 €
- Frais d'étude : 20 000 €
- Immobilisations en cours (espace public, voirie, bâtiments...) : 922 000 €
- Subventions non amortissables : 22 200 €

Recettes d'investissement : 1 332 200 €

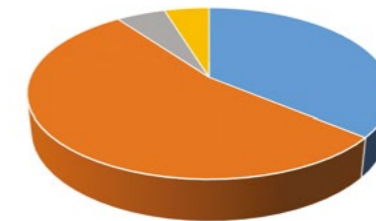


- Subventions d'investissement : 285 403 €
- Virement de la section Fonctionnement : 119 361 €
- Excédent capitalisé sur budget Fonctionnement : 245 307 €
- Récupération FCTVA : 69 919 €
- Dotations diverses : 7 000 €
- Emprunts : 600 000 € (dont emprunt relais 200 000 €)
- Solde exécution investissement reporté : 5 210 €

- dont subventions d'investissement : 285 403 € (190 000 € État, 40 000 € Département, 42 000 € communauté de communes...)

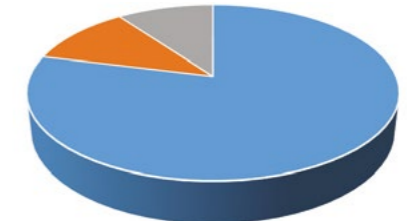
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Dépenses de fonctionnement : 55 778 €



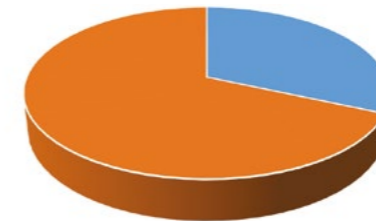
- Charges à caractère général : 20 104 € (dont 12 000 € entretien et réparation)
- Dotations aux amortissements : 30 120 €
- Intérêts de la dette : 2 900 €
- Dépenses diverses : 2 654 €

Recettes de fonctionnement : 55 778 €



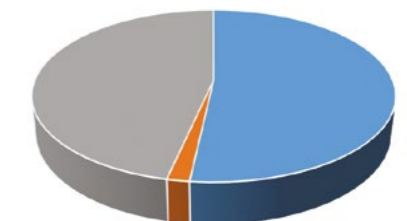
- Redevance assainissement collectif : 44 000 €
- Autres ventes de produits : 6 200 €
- Opérations d'ordre : 5 578 €

Dépenses d'investissement : 58 196,17 €



- Déficit d'investissement 2020 : 16 673,14 €
- Emprunt : 35 945,03 €

Recettes d'investissement : 58 196,17 €

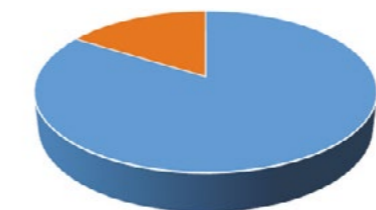


- Amortissement matériel : 30 120 €
- Excédent de fonctionnement : 984,81 €
- Emprunt d'équilibre : 27 091 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2021

Le budget du lotissement est un budget de stock : les dépenses sont cumulées jusqu'à la vente de tous les lots et la fin de l'opération. Le bénéfice ou le déficit de celle-ci sera alors reporté sur le budget principal de la commune.

Dépenses de fonctionnement : 123 941 €



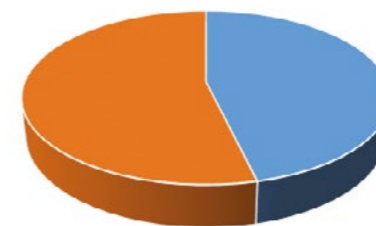
- En-cours de production de biens 2020 : 103 939 €
- Études : 20 000 €

Recettes de fonctionnement : 123 941 €



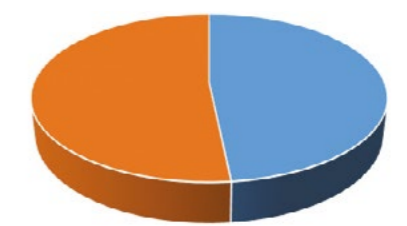
- Variation des stocks de terrains : 119 939 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 4 002 €

Dépenses d'investissement : 223 226 €



- Solde d'exécution 2020 : 103 287 €
- Opérations d'ordre : 119 939 €

Recettes d'investissement : 223 226 €



- Opérations d'ordre : 107 939 €
- Emprunts et dettes : 115 287 €

Des projets
pour Tresbœuf

TOUR D'HORIZON DES PROJETS DU MANDAT



COMMERCE

Livraison de la boucherie, accompagnement ou réhabilitation de commerces (boulangerie, bar...).



NUMÉRIQUE

Création d'un point numérique en mairie et d'un Espace Public Numérique (formations, animations).



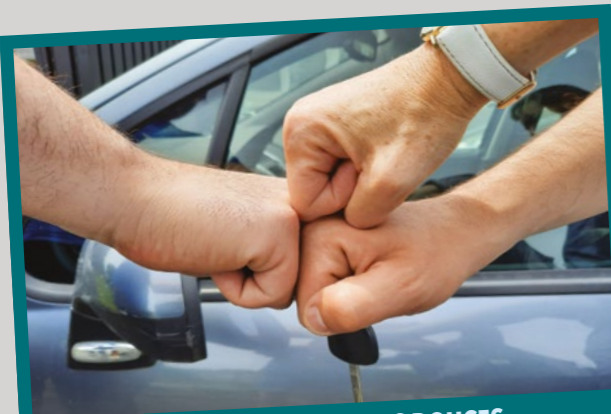
CENTRE BOURG

Aménagement, sécurisation et animation du centre-bourg : place de l'église, abords du cimetière, placette rue des canaris...



AINÉS

Suivi des personnes vulnérables, accompagnement du club du Bon Accueil et animations



HAMEAUX ET LIAISONS DOUCES

Développement du covoiturage et de liaisons piétons/vélos vers le bourg.



JEUNESSE

Création d'un conseil municipal des jeunes, aménagements pour les ados.



CULTURE, ANIMATION ET ACTEURS LOCAUX

Réaménagement de la médiathèque, animations culturelles, temps forts intergénérationnels.



AGRICULTURE

Promotion des circuits courts et des produits du terroir, création d'un marché de produits locaux.



SPORT

Réhabilitation de la salle des sports, nouvelles activités.



HABITAT

Développement de l'offre de logements : travaux du lotissement la Prairie et étude de nouveaux secteurs, création de logements seniors et logement sociaux.



CHEMINS

Diagnostic des chemins ruraux, identification de circuits de randonnée avec les habitants.



PATRIMOINE COMMUNAL

Diagnostic, réhabilitation, développement d'usages : salle des sports, médiathèque, église, étages de l'espace jeunes...

Au P'tit Marché

UNE NOUVELLE EPICERIE A TRESBŒUF

Sonia GERARD nous accueille avec sympathie et convivialité dans la nouvelle épicerie fraîchement repeinte avec une nouvelle disposition. Les portes de l'épicerie « Au p'tit marché » sont ouvertes depuis le 12 Juin 2021.

Sonia, vit sur la commune de Tresbœuf depuis 10 ans. Ancienne secrétaire à Goven durant 26 ans, elle a voulu se lancer dans une nouvelle aventure. Elle avait le désir d'ouvrir son commerce et de devenir son propre patron. Elle apprécie le contact avec autrui et souhaitait dynamiser sa commune. C'est tout naturellement que son choix s'est porté sur la reprise de l'épicerie.

Sonia est une nouvelle professionnelle dans ce domaine. Elle se familiarise petit à petit avec la gestion d'une épicerie. Elle a entrepris des modifications au sein de la boutique pour permettre une meilleure visibilité et diversification des produits. L'objectif est de satisfaire une large clientèle. Elle a conscience que c'est un commerce d'appoint et de proximité mais qui a toute son importance au cœur du centre bourg.

Sonia a fait le choix de continuer de travailler avec les mêmes fournisseurs, vous y retrouverez une grande gamme de produits. Elle fait dépôt de pain, propose de la galette et des crêpes le vendredi et vend des bouteilles de gaz en extérieur. Il n'y a plus de point presse, mais vous y retrouverez les journaux. Vous avez la possibilité de retirer de l'espèce de 20 à 100€ (CMB).

Sonia a pour objectif de travailler avec les producteurs locaux. Elle a notamment dans ses rayons de la bière de Sainte Colombe et du



miel venant d'une production locale. A terme, elle envisage de se fournir en fruits et légumes essentiellement avec les maraichers du secteur.

Depuis l'ouverture, les clients fidèles ainsi que des nouveaux sont au rendez-vous pour le plus grand plaisir de Sonia. Elle remercie les habitants pour leur chaleureux accueil.

La nouvelle enseigne est installée et d'autres projets sont à venir pour l'épicerie, notamment la création d'une page Facebook.

N'hésitez pas à vous rendre à l'épicerie, Sonia sera présente tout l'été pour vous accueillir.

Au P'tit Marché, 8, place de l'Église.
Du mardi au samedi, de 8h15 à 13h et de 16h à 19h30. Les dimanches et jours fériés, de 8h30 à 12h30. Tél. 02 99 44 63 16

Connaissez-vous les chemins ? INVENTAIRE PARTICIPATIF DES CHEMINS DE RANDONNÉE

Tout au long de l'été et jusque fin septembre, la commune engage une démarche participative de recensement des chemins de randonnée.

Que vous soyez promeneur occasionnel, randonneur expérimenté, coureur, cycliste, motard, conducteur de quad ou cavalier... vous êtes invité à participer à cette action citoyenne !

L'objectif est de définir des boucles de randonnées faciles à réaliser, accessibles à tout type d'usagers et basées sur plusieurs critères : la cohabitation entre les utilisateurs, le rythme des saisons, l'application de limitations de vitesse. Ces boucles,



existantes ou à compléter, seront longues ou courtes, faciles ou plus sportives, en lien pour certaines avec les circuits présents sur les communes voisines.

Un kit de cartes de la commune est à votre disposition en mairie. N'hésitez pas à venir en chercher un exemplaire. Un petit cadeau sera offert aux bénévoles qui participeront à cet inventaire participatif, en lien avec les commerçants et producteurs locaux. Les propositions de chacun seront synthétisées à l'automne et hiérarchisées, pour qu'un balisage et une mise en service des premiers circuits soient effectifs dès le printemps 2022.



Jean-Marc, NEVEU Daniel, HEUDIARD Claude, RABU Pascal et HUREL Bernard.

Depuis mi-avril, plus de 150 ragondins ont été prélevés.

La mairie remercie les bénévoles de contribuer à la préservation de notre environnement et de notre agriculture.

Limitation d'espèce nuisible OPÉRATION RAGONDINS

Lors des infos de Printemps, la mairie a lancé un appel auprès des volontaires pour piéger les ragondins afin de limiter leur prolifération au sein de notre commune. Pour rappel, le ragondin est un rongeur aquatique nuisible qui a des conséquences sur l'environnement et l'agriculture.

Une équipe de bénévoles s'est constituée, la plupart sont membres de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée). Elle est composée de : COLINET Jean-Claude, BERTHELOT Anthony, BUISSON Philippe, GOUPILLEAU Yannick, CHEVREL Bruno, ORAIN Alban, RABU Jean-Jacques, DOUESSIN Alain, BARBONTIN Gérard, ROBIN Paul, RABU Elie, SUHARD

MEDIATHEQUE

ATELIER DÉCOUVERTE 3D.

Le 19 mai 2021, six jeunes ont pu participer à un atelier de découverte de l'impression en 3D. Ils ont modélisé sur l'ordinateur un porte-clés. Chaque participant est reparti avec sa création. Marcie (*animatrice numérique de la communauté de communes*) les a accompagnés durant une après-midi. Les jeunes ont apprécié ce temps et souhaiteraient pouvoir renouveler l'expérience.

Demain, pourquoi ne pas imaginer un espace public numérique à Tresbœuf ?

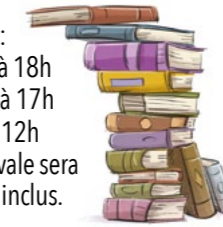


VENEZ EMPRUNTER LES NOUVEAUTÉS.

Ami.e.s lecteur.trices, cet été ne partez pas sans votre livre. Venez découvrir les 43 nouveautés qui viennent d'arriver en rayon.

Ouvert au public :
mardi de 16h30 à 18h
mercredi de 15h à 17h
samedi de 10h à 12h
La fermeture estivale sera du 1^{er} au 31 août inclus.

Réouverture le mercredi 1^{er} septembre de 15h à 17h. Bel été à toutes et tous, les Bénévoles



FABRICATION DE PRODUITS MÉNAGERS

La médiathèque organise avec Séverine Dufrene un atelier « Fabriquer ses produits ménagers »

Seconde étape le samedi 2 octobre 2021 à 14h30

SUR INSCRIPTION :

En mairie : 02 99 44 63 10
à la Poste : 02 99 43 54 72 ou par mail : bibliomun.Tresbœuf@orange.fr



ATTISEZ VOTRE CURIOSITÉ !

Venez rencontrer une auteure bretonne, **Pascale le Mouel**, qui viendra nous parler de sa passion pour l'écriture mais également du chemin qui l'y a menée...

Le samedi 25 septembre à 14h30 à Tresbœuf.

Inscrivez-vous au 02 23 31 21 84 ou par mail : bibliomun.Tresbœuf@orange.fr



PRIX DES LECTEURS

de septembre 2021 à janvier 2022
Votez pour votre livre coup de cœur parmi 5 ouvrages parus en 2020 et 2021 : Policier, roman, récit ou témoignage d'un auteur français. Règlement et inscription à la médiathèque.

Accueil de loisirs d'été | TOUTE L'ACTUALITÉ DE L'ALSH

Programme des activités proposées par Léo Lagrange*

- Sortie Terra Botanica : Mardi 13/07
- Sensibilisation Handisports avec l'Office des Sports du Sel : Lundi 19/07
- Sortie aux Jardins de Rocamboles : Jeudi 22/07
- Spectacle en famille « contes bretons pour les p'tits mousses » : Mardi 27/07 à 17h
- Initiation Cirque : Mardi 27/08 avec l'office des sports du sel
- Pendant toutes les vacances : Pâtisseries, Grands jeux, Fresque d'été, Escape Game, Activités manuelles, Séance de cinéma « maison » ...

*Attention, certaines activités peuvent être complètes

Inscription auprès de Aloïne Cuvelier, directrice du centre de loisirs : 07 77 49 12 12



Retour sur le questionnaire à destination des familles

Des questionnaires de satisfaction de l'ALSH ont été transmis aux 32 familles qui en bénéficient. 11 d'entre elles ont répondu à cette enquête soit 34% de participation. La plupart des réponses sont positives. De manière générale, les familles sont satisfaites de la prestation proposée pour leurs enfants. Quelques points d'amélioration ont été notés et seront pris en compte par Léo Lagrange.

De son côté, la mairie va mettre en place un portail à l'entrée de la cour, pour mieux sécuriser le site, et améliorer les conditions d'accueil des enfants.



Accueil des enfants de moins 6 ans à l'ALSH cet été.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants de moins 6 ans se fera dans les locaux de l'école Sainte Catherine de Sienne. Cela permettra de différencier les activités pédagogiques entre les plus jeunes et les plus âgés. Les parents déposeront et viendront chercher leurs enfants à la Maison des Familles.

Activités printanières de l'école | ECOLE SAINTE-CATHERINE DE SIENNE

Visite du Jardin de Rocamboles des élèves de l'école de Tresbœuf.

Durant le mois de mai, les six classes de l'école Ste Catherine de Tresbœuf, se sont rendues sur plusieurs dates, aux Jardins de Rocamboles à Corps-Nuds.

Selon les âges, ils ont participé à différents ateliers. Ainsi, certains ont visité une serre et découvert différents légumes cultivés : carottes, petit-pois, radis qu'ils ont ensuite eu le plaisir de goûter.

Ils ont pu observer des pucerons à la loupe et ont soulevé de la terre pour découvrir les petites bêtes qui y vivent (nous avons

vu des bébés mille-pattes, des cloportes, des limaces...). Ils ont également découvert des astuces pour récupérer l'eau de pluie et pouvoir l'utiliser pendant les fortes chaleurs.

Dans le parc, ils ont pu observer des hôtels à insectes et participer à une chasse au trésor. Ils devaient répondre à des énigmes et questions, puis se rendre à l'endroit du parc montré par une image, tout en observant le jardin (il y avait des statues, des fleurs, des grandes serres, des mares avec des grenouilles...)

C'était une belle sortie, qui a permis aux élèves de vivre une aventure en dehors de l'école et d'oublier pendant une matinée la situation sanitaire et ses contraintes quotidiennes.



Une borne à papier sur le parking près de l'école

Tout au long de l'année, les enfants et l'équipe éducative de l'école Sainte-Catherine de Sienna reviennent sur le recyclage et les petits gestes qui aident à trier les déchets et à protéger la planète. Dans la prolongation de ce projet et afin de sensibiliser petits et grands, un partenariat a été mis en œuvre entre le SMICTOM des Pays de Vilaine, la mairie et l'école.

La borne à papier est placée sur le parking après le bâtiment des classes primaires de l'école et permet la collecte des journaux, revues, prospectus et magazines. L'accès à cette borne est ouvert à tous les habitants de Tresbœuf. Les bénéfices résultants de cette collecte serviront à la mise en place de projets pédagogiques. Le papier sera ensuite acheminé dans un centre de recyclage où il sera transformé. 100 kg de papiers usagés peuvent produire jusqu'à 90 kg de papiers neufs.

Outre la borne installée à proximité de l'école, des bannettes de collecte ont également été disposées dans les classes afin de rendre les élèves acteurs de leurs gestes et de les éduquer à l'écocitoyenneté.



Don de masques et gel hydroalcoolique à l'école par le comité des Fêtes de Tresbœuf

Le comité des fêtes de Tresbœuf a généreusement fait un don d'une boîte de 50 masques jetables et d'un flacon de gel hydroalcoolique à chaque enfant scolarisé en primaire à l'école Sainte Catherine de Sienna de Tresbœuf. Cette action concernait 96 élèves et les adultes travaillant à l'école. Cette remise de masques et de gel a eu lieu le 2 avril 2021 en présence de la directrice de l'école et des délégués de chaque classe.

Un grand merci pour ce geste généreux qui a été apprécié à sa juste valeur.



Graine de championne ! ELEEJAH, ESPOIR INTERNATIONAL DE TENNIS



Silhouette affûtée, regard pétillant et déterminé, la jeune athlète impressionne par son assurance et sa maturité. A tout juste 13 ans, Eleejah Inisan affiche un solide parcours sportif.

Chez les Inisan, le sport est une histoire familiale. Avec une mère coureuse à pied de haut niveau, un père professionnel du tennis et un frère compétiteur, Eleejah a grandi dans un environnement particulièrement favorable. Danseuse jusqu'à l'âge de 8 ans, elle touche néanmoins sa première raquette dès l'âge de 3 ans et découvre le tennis en tapant la balle pour le plaisir. La passion s'éveille progressivement et devient une évidence en CM1. Sa scolarité s'adapte alors, pour lui permettre un entraînement quotidien avec son papa-entraîneur.

Un quotidien dédié au sport

« Le matin, j'étudiais le français et les mathématiques à l'école. En début d'après-midi, je suivais les autres matières grâce aux cours à distance du CNED, puis j'allais m'entraîner » précise Eleejah. En 6ème, le rythme s'accélère et la collégienne quitte le parcours éducatif traditionnel pour un accompagnement dédié aux sportifs de haut niveau. Pour ses parents, il ne s'agit pas de sacrifier la scolarité de leur fille. Bien au contraire, ils constatent l'efficacité des cours individuels et en petits groupes : « En 2 heures d'apprentissage personnalisé, les jeunes progressent beaucoup plus vite qu'en 7 heures de cours collectifs. Ils acquièrent immédiatement les fondamentaux, car chaque minute est utilisée efficacement » explique le papa. « Il faut bien sûr faire attention à l'isolement, le jeune doit se sentir bien dans sa peau ». Quand on demande à Eleejah si les copains d'école lui manquent, elle répond sereinement qu'elle se trouve dans son élément et qu'elle s'entend mieux avec les sportifs qui évoluent dans le tennis, comme elle.

Il faut dire que le quotidien d'Eleejah n'a rien de semblable à la plupart des collégiens. En cette fin d'année scolaire de 5ème, elle pratique en moyenne 4 heures de tennis par jour, sans compter l'entraînement physique (vitesse, cardio...), le suivi hebdomadaire de l'ostéopathe, du nutritionniste et du préparateur mental. Selon les périodes et les échéances de compétitions, elle dédie 14 à 28h par semaine à son sport, qui l'amène à se déplacer aux quatre coins du monde.

De tournoi en tournoi, à la découverte du monde

Actuellement, Eleejah concourt essentiellement en Europe : Slovénie, Pologne, Tchéquie, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Portugal, Chypre... Elle a également eu l'occasion de jouer en Israël. Familière des aéroports, elle y évolue avec aisance, accompagnée de son père qui lui consacre son activité professionnelle. Très autonome, ce mode de vie lui a permis d'acquiescer une maturité peu commune pour son âge et une maîtrise appréciable de l'anglais, grâce à quoi elle échange avec ses copines étrangères. L'an prochain, elle jouera en catégorie Seniors et voyagera de manière différente, notamment sur les circuits africain et américain. Ses déplacements sont aussi l'occasion de visiter et de découvrir le monde « en vrai », dans toute sa richesse et sa complexité, autrement que dans les manuels de géographie.

Un classement prometteur

Notre jeune Tresbourgeoise est classée 3/6 : seules 6 à 8 femmes, tous âges confondus, évoluent à ce niveau en Bretagne. À l'échelle mondiale, elle se situe parmi les 200 premières de sa catégorie (2007-2008), où on comptabilise 175 filles de 2007. Eleejah est donc classée dans les 25 premières joueuses mondiales de 2008. « Je joue beaucoup avec les filles de 15-17 ans » indique-t-elle. Pour maintenir ce niveau durant la crise sanitaire, elle a pu avoir accès à la salle des sports de Tresbœuf au cours des périodes de confinement, grâce à son statut de sportive de haut niveau. « Disposer d'une salle à 900 mètres de la maison est une chance pour nous » s'enthousiasme Nicolas Inisan. « Nous avons apprécié la surface de jeu, de bonne qualité. La proximité offre du confort et permet de dégager du temps pour la vie de famille. Tresbœuf reste notre port d'attache ». La commune est heureuse et fière d'accueillir tous les sportifs, qu'ils soient débutants ou confirmés. Cet exemple démontre que l'excellence est partout et peut avoir toute sa place dans nos campagnes. Nous souhaitons de belles aventures à venir et beaucoup de succès à Eleejah !



Mais où est donc « la vie d'avant » ?

La crise sanitaire de la Covid-19, aussi soudaine que brutale, a contraint nos bénévoles à s'adapter à une situation inédite et à revoir les modalités d'accompagnement des licenciés, mais aussi les conditions de fonctionnement et d'organisation de l'association.

Gardons l'espoir de pouvoir retrouver dans des délais raisonnables notre activité favorite et nos bons moments de convivialité, dans cette même passion qui nous rassemble.

Le Football Club du Canton du Sel propose au sein d'une seule et même structure une offre complète de la pratique du football sur le territoire, sous différentes formes (compétition, santé, loisir) à un public très large d'âge, de sexe et de capacités différentes. Pour la saison 2020/2021, 242 licenciés composaient les différentes catégories du club.

En mars 2021, toutes les compétitions ont été stoppées en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires, ce qui entraîne une saison blanche sans aucune montée ni descente.

FOOTBALL CLUB DU CANTON DU SEL

Remerciement aux mairies du Sel de Bretagne, de La Bosse de Bretagne, de Tresbœuf, de Lalleu et de Saulnières qui mettent à disposition les locaux et les installations sportives pour accueillir nos licenciés dans de bonnes conditions.

Le bureau remercie également tous les bénévoles, les parents, les partenaires qui grâce à leur action permettent de clôturer cette saison 2020/2021 très particulière sur une note d'optimisme.

À peine la saison terminée, nous devons nous tourner vers l'avenir, c'est-à-dire vers la saison 2021/2022. Pour compléter et renforcer nos équipes, nous recherchons de nouveaux(elles) joueurs(esses), expérimenté(e)s ou non, à partir de 5ans.

L'objectif restera le même : garder un club convivial à l'écoute de tous.

SPORTEZ-VOUS BIEN !

L'équipe FCCS



Avant Garde Tresbœuf

L'AGT (Avant Garde Tresbœuf) remercie les responsables, les adhérents et les bénévoles qui donnent de leur temps pour le bon fonctionnement du club ainsi que la municipalité de Tresbœuf pour son aide technique et financière.

La période aura été difficile, contraignante et anxiogène pour toutes et tous. Malgré ce contexte sanitaire, difficile et morose la fin de saison arrive. Et il va falloir se projeter sur la saison suivante. Nous espérons tous qu'elle sera normale afin de profiter au maximum de notre sport en loisirs.

Pour les Jeunes, les entraînements suivent le rythme scolaire, il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances. Pour les Adultes, des séances non encadrées sont possibles pendant les vacances sous réserve de disponibilité de la salle.

Pour cette fin de saison, un « colis d'été » sera offert à chaque adhérente et adhérent (mineurs/adultes) « Au P'tit Marché » (anciennement « VIVECO » à Tresbœuf), afin de consommer dans les commerces de proximité, Vivons Local.

La reprise pour le club est fixée le mardi 07 septembre 2021 :

- cours n°1 Mini-Bad (5 à 9 ans ; école) de 16h45 à 17h45,
- cours n°2 Jeunes (9 à 14 ans ; collège) de 17h50 à 18h50,
- cours n°3 Ados/Adultes à 19h15.

Vous avez la possibilité de venir découvrir ce sport gratuitement pendant deux séances. N'hésitez pas à en échanger autour de vous. Les enfants inscrits au « Mini-Bad » et qui sont scolarisés à l'école de Tresbœuf peuvent être accompagnés par l'éducateur pour le trajet entre l'école et la salle des sports, dans le cadre du PEDIBUS.

Les tarifs 2021/2022 sont de 55€ pour les adultes et 50€ pour les mineurs. Pour les renouvellements d'adhésion adultes et jeunes, il y aura -40%. Avec l'avantage famille, les tarifs sont dégressifs (2^{ème} -10€ puis gratuite à partir du 3^{ème}).

Les entraînements sont assurés par Yann (OCSS) diplômé BEE-SAPT et diplômé d'entraîneur de Badminton.

Quelques nouveautés pour cette rentrée sportive :

- **Pass'sport** (pour les clubs affiliés avec une licence sportive) une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans, pour les familles allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS). Vous aurez plus d'informations ultérieurement.

- **Carte passerelle** > L'objectif de la carte passerelle est de permettre aux jeunes de découvrir et tester plusieurs disciplines (à raison de 3 séances maximum gratuites). Le but de leur permettre de choisir le sport qui leur conviendra le mieux et cela permet de créer des habitudes de pratique sportive dès le plus jeune âge. Initialement à destination de tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP et l'UGSEL, la carte passerelle va évoluer pour la rentrée 2021 en s'élargissant au public des 6^{ème}, licenciés à l'UNSS et l'UGSEL et sur l'ensemble de l'année scolaire.

- **Réforme Certificat médical** > Pour les mineurs, le certificat médical n'est plus à fournir; il faudra simplement remplir un questionnaire et une attestation à remettre au club tous les ans. Et pour les adultes, le certificat médical est valable durant trois ans.

• **À retenir** : Protocole Sanitaire actualisé en lien avec les autorités sanitaires et publiques



Été à Tresbœuf : le plein d'activités

OFFICE DES SPORTS DU SEL DE BRETAGNE

Mardi 13/07 : SPORTS DE RAQUETTES (Aurélien)

- 10h-12h : 5-7ans
- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Jeudi 15/07 : CIRQUE (Johan)

- 10h-12h : 5-7ans
- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Vendredi 16/07 : KARTING

(journée spéciale à Bruz) + Soirée

> Voir Tableau en pièce jointe pour le BUS et Tarifs et inscription

Lundi 19/07 : SENSI HANDICAP (Yann)

- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Mardi 20/07 : KINDBALL / TCHOUK-BALL (Aurélien)

- 10h-12h : 5-7ans
- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Jeudi 22/07 : PETITS JEUX RIGOLOS (Dorian)

- 10h-12h : 5-7ans
- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Mardi 27/07 : RUGBY (Yann)

- 10h-12h : 5-7ans
- 13h-15h : 8-10 ans
- 15h-17h : 11 et +

Jeudi 29/07 : Journée Spéciale COBAC PARK à Lanhelin

Vendredi 30/07 : Journée spéciale VOILE à BdB

Tarifs et inscription : <https://osc-leseldebretagne.clubeo.com>

Contact : osc-leseldebretagne@orange.fr

Comité des Fêtes | CONSTITUTION D'UN NOUVEAU BUREAU

Les membres du Comité des fêtes remercient chaleureusement Jean Galodé pour son investissement au sein du comité, pendant de nombreuses années, en tant que président et membre du comité. Le comité remercie aussi Julie Hugy pour son temps passé avec eux.

Un nouveau bureau s'est constitué, dont voici les membres : Christine Péniguel (Présidente), Patrick Oudin (Vice-Président), Jean-Jacques Danjou (Secrétaire) et Yvette Noel (Trésorière).

Le comité compte également comme membre, David Brault, Muriel Faucoeur et Christopher Allouard.

Si les conditions sanitaires le permettent, le vide grenier aura lieu le **Dimanche 12 Septembre 2021**.

A cette occasion, les membres du comité des fêtes recherchent des bénévoles.

Pour tous renseignements : 07 51 68 59 73



Exposition et bourse d'oiseaux exotiques

Amoureux de la nature et des oiseaux exotiques, l'Association Rennaise d'Ornithologie vous donne rendez-vous le dimanche **3 Octobre 2021** à la Salle Jean-Baptiste Chevrel de 9h à 17h (entrée visiteur : 2€, restauration sur place).

ASSOCIATION RENNAISE D'ORNITHOLOGIE

Les éleveurs vous présenteront leur passion et leurs oiseaux. Vous pouvez grâce à la bourse aux oiseaux en acheter un pour votre plus grand plaisir.

Lors de cette rencontre, vous trouverez une exposition de produits artisanaux. Laissez-vous séduire par cette découverte et ce moment de convivialité.



Contact :
06 77 17 23 67 / 06 28 03 14 86
Inscription exposants:
aroClub@outlook.fr





alcool
assistance



Chaque année, la mairie reçoit des demandes de subventions pour de nouvelles associations. Le conseil municipal a choisi d'en accorder une, entre autres, pour Alcool Assistance.

Sur le département, il existe 13 lieux d'accueil avec 400 adhérents.

Alcool Assistance a pour but : D'aider, d'accompagner et de prévenir.

Le lieu d'accueil de Bain de Bretagne a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, de rassurer, de créer du lien social, d'orienter, de donner envie et de soutenir toutes personnes confrontées ou témoins de cette addiction. Il existe une quarantaine de bénévoles au sein de l'association (malades, entourages, aidants). Le lieu d'accueil propose des permanences et des groupes de parole. Le respect de la confidentialité est primordial. Les bénévoles sont disponibles pour des appels téléphoniques, des visites à domicile ou en lien neutre. Les bénévoles peuvent recevoir ou aller chez les malades après avoir pris contact avec les personnes référentes.

• **A partir de Septembre 2021**, les permanences auront lieu au 6 rue Henry Guerin salle 1 et 2 à Bain de Bretagne : le 3 Septembre, 1^{er} Octobre, 12 Novembre, 10 Décembre 2021.

• **Pour 2022** : le 7 Janvier, 4 Février, 4 Mars, 1^{er} Avril, 13 Mai, 10 Juin, 8 Juillet, 5 Août, 2 Septembre, 14 Octobre, 11 Novembre et 9 Décembre.

• Ainsi qu'au centre Culturel le Clos Loisel rue Hippolyte FILLoux : le 2 Juillet 2021 et 6 Août 2021

• **Pour tout renseignement :**
06.82.95.49.20 (Malades)
06.35.95.03.11 (Entourages)
Mail : danielriault@hotmail.fr
alcoolassistance35470@gmail.com

• **Pour plus d'informations** - site internet national :
alcool,assist@wanadoo.fr .

2 témoignages pour illustrer l'action d'Alcool Assistance

- Pierre un malade témoigne : « Une écoute, un conseil, un espace de parole, tout a été fait pour que je trouve ma place

au sein de l'association et cela m'a aidé à me libérer de mon addiction. Ma vie a changé. L'aide obtenue m'a permis de voir plus loin, de réaliser qu'après cette épreuve, il y avait un but et aussi une réussite personnelle. J'ai modifié mon rapport au produit et depuis 11 ans, j'ai retrouvé mon équilibre de vie. Je sais qu'au quotidien les bénévoles sont présents. Sans leur aide, ni ma volonté, cela n'aurait peut-être pas abouti de la même manière. Ensemble on est plus fort ! Mon passé est douloureux, ma détermination est grande et mon futur est ma victoire ! »

- Danielle membre de l'entourage se confie « Intégrer le groupe Entourage m'a sauvé la vie. Désespérée, démunie, je ne savais plus à quel saint me vouer face à l'addiction de mon ex-conjoint. Déposer mon fardeau dans un climat d'écoute bienveillante, entendre et intégrer les conseils avisés, faire pour soi au lieu de vouloir sauver l'autre à tout prix. Comprendre que mes attitudes étaient contre-productives, c'était rude, ainsi qu'admettre ma codépendance. Apprendre ce qu'est l'addiction, sortir des idées reçues, participer aux espaces de paroles, aux séances d'affirmation de soi et profiter de ces opportunités pour avancer et reprendre confiance en la vie. Je ne suis plus tout à fait la même, merci ! ».



Tresbœuf

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !



est sur

IntraMuros

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store

Téléchargement gratuit

Préserver la qualité de l'eau, un enjeu d'avenir

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'eau : ce bien précieux

L'eau : elle est présente tout autour de nous, et pourtant si précieuse ; bien commun vital facile d'accès dans nos régions, et pourtant si rare. Ce paradoxe s'explique par les différences de nombreuses eaux : douce ou salée, eau de pluie, eau brute des rivières, eau potable traitée pour la consommation, eau usée après utilisation par l'homme, etc. Ce sont les cycles de l'eau.

Le grand cycle de l'eau est celui naturel formé par la pluie qui tombe, ruisselle et s'infiltre dans le sol. Elle forme les ruisseaux jusqu'aux fleuves et à l'océan avant de s'évaporer et former les nuages. Le petit cycle est celui créé par l'homme pour la consommation : l'eau est captée en sous-sol ou dans les cours



d'eau, traitée puis distribuée en eau potable. Après utilisation elle est assainie puis rejetée dans le milieu naturel.

Facteurs de dégradation de l'eau :

En milieu naturel, l'eau s'autoépure, c'est à dire que les pollutions organiques présentes dans l'eau sont dégradées. Cela est permis par l'écoulement lent de l'eau sur tout son cycle, le profil naturel des cours d'eau (avec des méandres), qui permet ses crues et décrues, les zones humides, l'infiltration dans le sol ou encore la végétation.

Mais de nombreux facteurs dégradent la qualité de l'eau et empêchent son autoépuration : les cours d'eau rectilignes et sur-crusés, l'érosion des parcelles agricoles (parcelles en pente sans haies bocagères), l'utilisation importante d'engrais et de pesticides, les assainissements défectueux ou encore les facteurs liés à l'urbanisation. En Ille-et-Vilaine seulement 3 % des cours d'eau et lacs sont considérés en bon état écologique. Sur le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté, 51 % des masses d'eau sont en état moyen et 41 % en état médiocre ou mauvais.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

À travers la politique Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la Communauté de communes, les syndicats de bassins versants (de la Seiche, du Semnon et Chère-Don-Isac) et l'EPTB Vilaine réalisent de nombreuses actions visant à améliorer la qualité de l'eau en agissant sur ces facteurs de dégradation. Le programme Breizh-Bocage, porté

localement par Bretagne porte de Loire Communauté, permet par exemple de financer l'installation de haies bocagères pour limiter l'érosion, améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol et prévenir les inondations.

Chacun à son niveau peut aussi contribuer à améliorer la qualité et la quantité de l'eau de nos territoires. On peut limiter l'utilisation de produits nocifs, faire vérifier voire réhabiliter son assainissement, économiser l'utilisation de l'eau, mais aussi participer aux actions proposées par les syndicats de bassins versants : restaurer un cours d'eau sur son terrain, adapter ses pratiques agricoles à ses parcelles ou encore planter des haies bocagères.

Pensez-y la prochaine fois que vous ouvrirez le robinet !

Plus d'informations sur : <http://bretagneportede Loire.fr>

Contact : Cindy GAUTIER - Chargée de mission environnement
environnement@bretagneportede Loire.fr
02 99 43 07 43





L'été des Ados

ESPACE JEUNES COMMUNAUTAIRE DE TRESBŒUF

L'espace Jeunes sera ouvert pour accueillir des jeunes qui aiment bricoler, faire des expériences, créer. Pour les jeunes qui ont de l'imagination : le **Lundi 12 Juillet**, le **Lundi 19 Juillet**, le **Lundi 26 Juillet** et le **lundi 2 Août**.

Pour les petits de 8 à 12 ans qui souhaitent découvrir l'espace jeunes, la Passerelle est de retour à Tresbœuf : le **Mercredi 21 juillet**, le **Mercredi 28 juillet**, le **Mercredi 25 août** et le **Mercredi 1^{er} septembre**

Inscription auprès des animateurs de Léo Lagrange :

07 80 64 06 04

inscription.llo@bretagneportede Loire.fr

Retrouvez tout le programme :

<https://www.facebook.com/animationjeunessebretagne/>

Plus d'info ?

f animation jeunesse Bretagne
Porte de Loire Clé

- 📷 annelise_jeunesse_bpcl
- 📷 antoine_jeunesse
- 📷 Camille_jeunessebpcl
- 📷 david_jeunesse
- 📷 dimitri_jeunessebpcl
- 📷 marilyne_jeunessebpcl
- 📷 vincent_jeunessebpcl

UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

› Faire entendre ta voix à tous les niveaux

Plus concrètement :

- › Participer à la vie politique et travailler sur la place des jeunes dans la vie locale.
- › Faire vivre une instance participative rassemblant des jeunes et des acteurs locaux.
- › Participer à des réalisations concrètes.

À venir sur Ercé-en-Lamée, Le Sel de Bretagne, Pancé



L'APPLICATION MOBILE DÉBARQUE BIENTÔT !

Destinée aux jeunes, elle permettra de trouver tout type d'informations facilement, concernant :

- › Les événements
- › Les loisirs
- › Les projets montés par d'autres jeunes
- › La liste des différents services du territoire
- › Une foire aux questions
- › Une liste des professionnels en fonction des besoins/questions

Sortie prévue en septembre 2021

LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

Cet été, la Coopérative Jeunesse de Services est de retour. Elle sera composée d'une quinzaine de jeunes entre 16 et 18 ans.

Durant les deux mois, ils s'initieront à entrepreneuriat coopératif en proposant différents services tout au long de l'été.

Toi ou ta famille, vous recherchez un service pour cet été ? N'hésitez pas à les contacter au 07 44 52 57 71

Avec le boîtier Voltalis, réalisez des économies d'énergie solidaires et responsables ! LE PAYS DES VALLONS DE VILAINE S'ENGAGE POUR L'EFFACEMENT DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Alors que la nuit tombe sur Tresbœuf, la soirée commence pour les foyers du territoire : les enfants regardent la télévision, les lumières sont allumées, le plat mijote au four et les appareils de chauffage maintiennent une température douce et agréable. La consommation électrique monte alors en flèche et atteint des sommets, faisant ainsi grimper la facture énergétique et peser des risques sur la stabilité du réseau !

La société Voltalis a développé une solution permettant de réaliser des économies d'énergie en consommant moins et mieux. Consciente de son impact environnemental, le Pays des Vallons de vilaine soutient ce dispositif qui a déjà été installé dans plus de 100 000 foyers en France dont plus de 900 sur l'agglomération. Totalement gratuite et sans frais, cette solution consiste à installer un petit boîtier connecté dans le tableau électrique des habitants chauffés au tout électrique. Raccordé aux appareils les plus énergivores, comme les radiateurs et le chauffe-eau, il est capable de réduire temporairement leur consommation sans perte de confort pour les occupants.

Autre avantage : cette solution permet de soulager le système électrique lorsque celui-ci en a le plus besoin, comme par exemple lors des pics de consommation hivernaux. Chaque particulier équipé bénéficie également d'un espace personnel gratuit disponible via une application pour Smartphones et tablettes (iOS et Android) ou sur ordinateur. Cet espace permet de suivre sa consommation d'électricité en temps réel, mieux la comprendre et aller encore plus loin dans les économies d'énergie.

En totale adéquation avec son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont les mesures visent à mieux maîtriser les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables et diminuer les émissions de CO2, la collectivité souhaite proposer le dispositif Voltalis au plus grand nombre car l'implication de chacun est nécessaire pour accélérer la transition énergétique en cours sur le territoire.

Pour plus d'informations ou pour prendre un rendez-vous d'installation de votre boîtier, contactez Voltalis au **02 44 19 84 62** ou à paysdesvallonsdevilaine@voltalis.com
Ou visitez notre site internet : www.voltalis.com

Relais Petite Enfance | LE RIPAME CHANGE DE NOM

En Juillet 2021, le Ripame change de nom pour désormais s'appeler : **Le Relais Petite Enfance**. C'est un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges au service des familles, des assistants maternels et des gardes à domicile, qui vous accompagne sur les missions suivantes :

- Informations juridiques de 1er niveau (contrats de travail, Pa-jemploi, aides de la CAF),
- Actions de professionnalisation en direction des assistants maternels et des gardes à domicile (conférences, temps d'échanges professionnels),
- Propositions d'animations pour les jeunes enfants (organisation de matinées d'éveil, de spectacles petite enfance),
- Informations sur les modes d'accueil des jeunes enfants présents sur le territoire.

Contactez-nous par téléphone, mail ou courrier :

Relais Petite Enfance de Bretagne porte de Loire Communauté
42 rue de Sabin - 35470 Bain-de-Bretagne

Antenne de Bain-de-Bretagne / Corinne Bienaimé :

- Les mardis de 14h à 17h
 - Les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)
 - Les vendredis de 14h à 16h
- Tél: 02 99 43 08 48 - Mail: rpebain@bretagneportede Loire.fr



Antenne de Crevin / Carina Monteiro :

- Les mardis et jeudis de 14h à 17h
 - Les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
- Tél: 06 69 95 68 24 - Mail: rpecrevin@bretagneportede Loire.fr

Antenne de Grand-Fougeray / Marie Hunter :

- Les mardis de 9h30 à 12h
 - Les jeudis de 9h30 à 12h
 - Les vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h
- Tel: 06 75 25 07 22 - Mail: rpegf@bretagneportede Loire.fr

S'ouvrir au monde et apprendre le respect ATELIERS DE MEDIATION ANIMALE POUR LES 0-6 ANS

Cet été le Relais Petite Enfance vous propose des ateliers de médiation animale. Gratuit, l'atelier est ouvert aux enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent.

Lors de ses ateliers, Laëtitia, éducatrice spécialisée assistée par l'animal, propose de créer une relation entre les jeunes enfants et ses animaux : lapins et cochons d'Inde. Durant ses séances, elle laisse ses animaux libres des interactions qu'ils souhaitent avoir avec les enfants et cela crée souvent de très beaux moments. De ces temps d'interactions, des objectifs pédagogiques sont travaillés pour développer l'univers relationnel des jeunes enfants.

Ces temps sont organisés tout le mois de juillet. Le programme complet est accessible sur le site bretagneportede Loire.fr.

Inscription obligatoire auprès du Relais petite enfance :
06 75 25 07 22 - rpe@bretagneportede Loire.fr



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | App Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Ne pas jeter son déchet dans la nature.

La commune de Tresbœuf souhaite faire la part belle à l'actualité dans son bulletin communal.

Les comptes-rendus du conseil municipal sont donc présentés de manière synthétique. Leur version intégrale est disponible en mairie, sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la mairie.

Si vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une version imprimée des comptes-rendus intégraux, vous pouvez remplir le coupon ci-joint en page 27 et le déposer en mairie avant le **15 octobre 2021**.

Une impression noir et blanc vous sera distribuée en complément des bulletins de janvier et juillet, chaque année.



Procès-verbal du Conseil Municipal - 11 JANVIER 2021

Date de la convocation : 6 janvier 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme JOUAND Vanessa, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absente représentée : Mme DUCLOS-BAREL Sandrine par M. NIMAL Gérald

Secrétaire de séance : Mme JOUAND Vanessa

Approbation du PV de la séance du 7 décembre 2020.

Présentation du rapport d'activité 2019 du SMICTOM des Pays de Vilaine par sa présidente Christine GARDAN

Présentation du fonctionnement du syndicat (circuit de collecte, sites de valorisation dont la plate-forme de compostage, déchèteries, recycleries, moyens humains et financiers), des évolutions et faits marquants (champ solaire à Guignen, sécurisation des déchèteries effective le 8 mars, délivrance des pass d'accès aux habitants, label « Territoire Économe en Ressources », communication et pédagogie). Le Conseil Municipal interroge en particulier Mme GARDAN quant au devenir de la plate-forme de déchets verts à Tresbœuf. Un groupe de travail du SMICTOM devrait s'y pencher, car une plate-forme de déchets verts implique une mise aux normes impliquant des coûts. Une démarche multi-communale peut être intéressante sur le territoire pour également valoriser les déchets locaux (broyage, paillage...).

Présentation du rapport d'activité 2019 du SIEFT (Syndicat des eaux de la Forêt du Theil)

Mme LOUIS Gwénola fait état du rapport d'activité 2019, des volumes d'eaux produits et vendus aux particuliers comme aux professionnels, du bilan financier y compris des tarifs appliqués aux usagers : 2.72 € / m³ en 2018 pour 2.73 € / m³ en 2019, avec des variations selon l'organisme (hausse par le délégataire Veolia, maintien du tarif par le SIEFT).

Suite à la Loi Notre, depuis le 1^{er} janvier 2021, les 15 communes de Vitré Communauté ont quitté le SIEFT pour rejoindre le Syndicat mixte des eaux de la Valière, à Vitré. Le SIEFT sera néanmoins en capacité de fournir et produire l'eau nécessaire sur le territoire.

Réservation d'un emplacement en terrain commun au cimetière pour les personnes isolées et / ou sans ressources - délibération 2021 - 01

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le collectif « dignités cimetière » accompagne les personnes isolées et / ou sans ressources lors de leur décès pour assurer une sépulture décente sur le département. Cette démarche s'inscrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « toute personne décédée doit être ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance ».

L'inhumation individuelle sera identifiée comme une inhumation en terrain commun (sans titre de concession) pour une durée de 5 ans. Au-delà de cette durée, la Mairie sera en droit de faire la reprise de l'emplacement suivant la procédure en vigueur.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour réserver un emplacement au cimetière pour l'inhumation des personnes isolées et / ou sans ressources.

Application de commune « intra-muros » - délibération 2021-02,

Mme la Maire présente cet outil de communication sur smartphone pour communiquer directement avec les habitants. L'application IntraMuros propose une utilisation gratuite sans laisser ses données personnelles, une sélection possible des notifications, une palette de services : annuaire, contenu...

L'usage est simple et l'aspect ludique. La Mairie est administrateur et alimente en contenu, mais elle permet des contributeurs (commerçants, école, associations). Cet outil est complémentaire aux supports actuels (bulletin papier, site internet...). Le coût est de 35 € HT / mois qui pourrait être réduit par la participation éventuelle de la communauté de communes.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour que la commune dispose de l'application « IntraMuros ».

Finances - autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement - délibération 2021-03,

Mme BOISNARD Christine, adjointe, informe le Conseil sur la possibilité d'engager et mandater des dépenses d'investissement avant que le budget 2021 soit voté, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'année précédente (selon l'article L. 1612-1 du CGCT), notamment pour des travaux de construction ou voirie, avant le vote du budget qui s'effectue au plus tard le 15 avril 2021. Les crédits correspondants

seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption. Pour l'exercice 2020, les dépenses d'investissement hors dette s'élevaient à 716 130 €. La dépense autorisée dans les conditions de la loi précitée s'élève donc à 179 032.50 €.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 179 032.50 € et à signer tous documents nécessaires.

Projets de l'équipe municipale,

Mme la Maire propose de re-balayer les projets du mandat, à compléter et actualiser au besoin, afin de hiérarchiser et définir les priorités pour 2021. Le budget, voté généralement en mars, n'est pas figé et pourra faire l'objet de modifications en cours d'année. Cette démarche contribuera à élaborer le budget annuel et tendre vers une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

Mme la Maire fait lecture des grands thèmes : Commerces, centre-bourg, hameaux et voirie, jeunesse, culture, animations, sport, chemins ruraux, associations et acteurs locaux, agriculture et circuits courts, patrimoine communal, intercommunalité et rayonnement, information et concertation. Les commissions vont se réunir en janvier pour faire remonter leurs projets à la commission « finances » et au Conseil Municipal. Un arbitrage sera réalisé pour définir les priorités à intégrer au budget 2021. Ce point fera l'objet d'un nouvel échange en conseil municipal du mois de février, avant le vote du budget en mars.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 2 FÉVRIER 2021

Date de la convocation : 2 février 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : M. DUGAST Etienne par M. NIMAL Gérald ; Mme HENNINOT Emmanuelle par Mme ROUX Laurence

Secrétaire de séance : M. HUCHET Thierry

Approbation du PV de la séance du 11 janvier 2021.

Indemnités des élus - proposition de réétudier le principe

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'échanger et de débattre sur le principe d'indemnité des conseillers, conformément aux échanges lors de la délibération 2020-27 du 12 juin 2020, fixant les indemnités de la Maire et des adjoints. Cette indemnité symbolique mais permettrait de valoriser également leur implication, en restant dans le forfait réglementaire global.

Proposition d'une rémunération forfaitaire proche des 20 € brut. Un calcul sera effectué pour permettre de connaître l'enveloppe consacrée aux indemnités des conseillers et l'intégrer au budget 2021.

Point sur les projets éoliens en cours et à l'étude sur la commune

Mme la Maire rappelle que trois projets (1 en cours et 2 en étude) concernent la commune :

Projet « Abei Energy » : 4 éoliennes d'environ 180 mètres, 3 sur

Lalleu et 1 sur Tresbœuf.

Projet participatif « BayWa r.e » au nord de la commune, près de l'antenne militaire route de Janzé.

Pour ces 2 sites, les porteurs de projet indiquent qu'ils ne poursuivront les études que sur la base d'un avis favorable des communes concernées.

Projet « les Barbettes » : une demande de prorogation du permis a été faite, car le dossier est purgé de tout recours. La Préfecture devrait donc l'accorder. Toutefois, le projet initial n'est plus rentable et la société Queneac'h souhaite augmenter la hauteur des mâts, ce qui nécessiterait un porter à connaissance (si < 10% de la hauteur) ou d'une procédure au cas par cas déterminée par le Préfet (entre 10 et 50%).

Suite au débat, le Conseil Municipal valide les principes suivants :

- Tant que le projet « les Barbettes » n'est pas arrêté, le Conseil Municipal de Tresbœuf ne peut se prononcer sur les autres projets,

- Le Conseil Municipal est défavorable à toute modification du projet initial « les Barbettes » et demandera une étude d'impact préalable au Préfet si un projet modificatif est déposé.

Demande de subventions des associations - délibération 2021-04

M. Romain VACHEROT, adjoint, présente le tableau des subventions établi pour l'exercice 2021. Un formulaire type de demande de subvention sera diffusé à l'automne prochain. La subvention à caractère social versée à l'OGEC qui fera l'objet d'un vote en mars, pour une enveloppe annuelle globale (115€/enfant en 2019-2020, hors contribution forfaitaire obligatoire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux associations suivantes :

APEL	400 €
AGT*	500 €
TENNIS	210 €
ACCA	300 €
CLUB DU BON ACCUEIL	150 €
AFN / APG	80 €
ADMR Le Sel / Bain	0.125 € / heure
COMITE DES FETES	610 €
ASSO « LES PETITS PETONS »	60 €
PREVENTION ROUTIERE	40 €
RELAIS DU SEMNON	12 € / plateau bénévolé
EPICERIE PANISOL	200 €
PÊCHEURS DE LA MEE	100 €
TEAM CAR RC	300 €
SOLUTION RIPOSTE	50 € / adhérent de Tresbœuf
FCCS (football)	500 €

(Subvention AGT* : 250 € section gymnastique, 130 € section badminton et 120 € section art floral)

Le Conseil Municipal a validé le principe d'accorder une subvention à de nouvelles associations : Alcool assistance, Secours catholique Janzé et Restos du cœur Bain de Bretagne (montant sous réserve d'informations complémentaires).

Orientations budgétaires - budget principal et budgets annexes

Procès-verbal du Conseil Municipal - 4 MARS 2021

Date de la convocation : 26 février 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme JOUAND Vanessa, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : Mme DUCLOS-BAREL Sandrine par M. NIMAL Gérald ; M. DELEFOSSE Pierre par M. ROBERT Michel

Secrétaire de séance : M. NIMAL Gérald

Approbation du PV de séance du 5 février 2021.

Fixation des indemnités des élus - délibération 2021-05

Mme la Maire propose au vote une indemnité brute mensuelle à hauteur de 20.22 € par conseiller, soit un taux de 0.52% de l'indice brut 1 027. La date d'entrée en vigueur proposée pour l'indemnité aux conseillers municipaux est fixée au 15 mars 2021.

Le Conseil Municipal délibérant, après débat, avec 9 voix pour et 6 abstentions approuve le versement d'une indemnité pour chaque conseiller d'un montant de 20.22 € brut.

Demande de subventions des associations - délibération 2021-06

M. Romain VACHEROT, adjoint, précise que le Conseil Municipal du 5 février s'est prononcé favorablement pour un versement de subventions à trois associations œuvrant sur le territoire (Alcool assistance, Secours catholique et les Restaurants du cœur) à condition de recevoir des informations complémentaires. Celles-ci ont bien été reçues.

Le Conseil Municipal, après débat, avec 14 voix pour et 1 abstention approuve le versement de 50€ de subvention par association.

Demande de subvention à caractère social de l'OGEC de l'école privée - délibération 2021-07

M. VACHEROT rappelle l'obligation pour la commune de participer au fonctionnement de l'école privée sous contrat à travers la contribution forfaitaire. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une délibération. La commune peut en complément abonder par une subvention à caractère social qui comprend les fournitures scolaires, les activités pédagogiques, les projets de voyages, de sorties, les frais de cantine...

L'école privée a aussi interpellé la commune concernant « le plan de relance - continuité pédagogique » avec l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : 12 ordinateurs, soit 15 € / enfant déduits de l'aide forfaitaire de 125€ par élève.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve donc le versement d'une subvention à caractère social de 110 € / élève scolarisé à l'école privée Sainte Catherine de Sienne.

Vote des comptes de gestion 2020 - délibération 2021-08-09-10

M. RAPHALEN, conseiller aux décideurs locaux rattaché au service comptable de Guichen, fait un point sur la situation financière de la commune et explique les principaux indicateurs à surveiller pour la section de fonctionnement qui sont bons pour la commune. Pour la section d'investissement, l'endettement de la commune est en baisse et sa capacité d'autofinancement net en 2020 est de 156 000€. Malgré 2 budgets annexes en déficit, les fonds de roulement des 3 budgets sont

suffisants pour gérer la situation. La dette de la commune est en recul.

M. RAPHALEN présente les comptes de gestion de la commune. Il attire l'attention sur le fait qu'à terme le budget assainissement va devoir s'équilibrer : soit en augmentant le prix de l'eau, soit en empruntant, soit en faisant les deux. Mme la Maire précise que sur ce budget un emprunt arrive à échéance en 2022 avec des annuités de 12 000€.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve les trois comptes de gestion pour l'exercice 2020.

Vote des comptes administratif 2020 – délibération 2021-11-12-13

Mme la Maire présente les comptes administratifs qui correspondent aux comptes de gestion, au moment du vote elle sort de la salle. Mme LOUIS propose le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve les trois comptes administratifs pour l'exercice 2020.

Affectation du résultat budget principal – délibération 2021-14

Mme la Maire présente la proposition d'affectation du résultat tel que suit : 245 307,48€ d'excédent de fonctionnement reporté en investissement et 5 209,37€ de solde d'exécution d'investissement reporté également en investissement.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve ces affectations du résultat.

Affectation du résultat budget assainissement – délibération 2021-15

Mme la Maire présente la proposition d'affectation du résultat tel que suit : 984,81€ d'excédent de fonctionnement reporté en investissement et 16 673,14€ de déficit d'investissement reporté également en investissement.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve ces affectations du résultat.

Vote des taux d'imposition – délibération 2021-16

M. RAPHALEN explique au conseil qu'il n'y a pas de vote sur la taxe d'habitation cette année mais que cela sera compensé par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il précise qu'une faible augmentation régulière de la taxe foncière à plusieurs avantages : un lissage de l'augmentation plutôt qu'une augmentation drastique des taux et cela évite également une baisse des dotations de l'État. De nombreux besoins de réfection de bâtiments et de voirie sont recensés sur la commune. Il est suggéré qu'une évolution relativement faible et acceptable pour les habitants soit appliquée.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve une augmentation de 0,7 points sur les taxes sur le foncier bâti et non bâti, soit un taux de 18,55 pour la taxe foncière et un taux de 44,86 pour la taxe foncière non bâtie. Cette évolution modérée correspond à une moyenne de l'ordre de 3 à 5€ par habitant.

Vote du budget primitif 2021 – budget principal – délibération 2021-17

Mme la Maire présente le projet de budget primitif par chapitre en détaillant sur les articles les plus importants. Le Conseil Municipal, après débat et à 14 votes pour et 1 abstention, approuve le budget primitif 2021 suivant :

Section fonctionnement : Dépenses 866 534 € (dont 0 € de RAR) / Recettes 866 534 € (dont 0 € de RAR)

Section investissement : Dépenses 1 354 400 € (dont 350 000 € de RAR) / Recettes 1 354 400 € (dont 400 000 € de RAR)

Vote du budget primitif 2021 – budget annexe « assainissement » – délibération 2021 - 18

Mme la Maire présente le projet de budget primitif du budget assainissement. Le budget étant en déficit il est précisé qu'un emprunt court serait une solution, sinon la trésorerie est actuellement suffisante pour absorber le déficit. Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe « assainissement » comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses 55 778 € (dont 0 € de RAR) / Recettes 55 778 € (dont 0 € de RAR)

Section investissement : Dépenses 58 196,17 € (dont 0 € de RAR) / Recettes 58 196,17 € (dont 0 € de RAR)

Vote du budget primitif 2021 – budget annexe « lotissement » – délibération 2021 - 19

Mme la Maire présente le projet de budget primitif pour le budget annexe lotissement. Il est proposé 20 000€ en études, afin de reprendre les études précédentes et poursuivre le projet. Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe « lotissement » comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses 123 941 € / Recettes 123 941 €

Section investissement : Dépenses 223 226 € / Recettes 223 226 €

Instauration du Compte Epargne Temps – délibération 2021-20

Mme la Maire présente au conseil la proposition d'instauration du compte épargne temps (CET).

La demande a été formulée par les agents et qu'une discussion avec eux a eu lieu.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve la mise en place du compte épargne temps sur la commune.

Délégation de signature dans le cadre du « plan de relance – continuité pédagogique » volet équipement, socle numérique de base – délibération 2021 - 021

M. VACHEROT explique aux élus que ce plan de relance permettrait l'acquisition de 12 ordinateurs pour l'école de la commune. Le coût de l'opération serait de 7 977,60€ avec une participation de 70% de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve la délégation de signature pour le « plan de relance – continuité pédagogique » et conditionne l'engagement de la commune à l'accord de la participation de l'Etat.

Composition des commissions communales – délibération 2021-22

Pour permettre à des conseillers d'intégrer de nouvelles commissions, un changement dans leur composition est sollicité, en s'efforçant de garder une pondération qui reflète la composition du conseil, conformément au règlement intérieur. Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve les changements de membres dans les commissions suivantes :

- Commission « urbanisme » : Mme Laurence ROUX, Mme Vanessa JOUAND, Mme Emmanuelle HENNINOT, M. Michel ROBERT et M. Gérald NIMAL

- Commission « commerces et entreprises » : Mme Gwénola LOUIS, M. Alain TOINEL, M. David HUREL, Mme Christine BOISNARD, M. Gérald NIMAL

Informations diverses

Contrat de Relance Transition Ecologique (CRTE)

Porté par l'État, les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les collectivités ont jusqu'au 30 juin 2021 pour arrêter une première version du CRTE, articulée autour de leurs projets de territoire. Le tableau pourra être amendé tous les ans.

En état actuel des réflexions de l'équipe municipale, il ne s'agit pas de projets aboutis, mais d'intentions qui restent à affiner : une rénovation structurelle et énergétique de la salle des sports en 2021-2022, la création d'un city stade, d'un espace de coworking et d'un point numérique en 2022; une rénovation de l'ancien presbytère/médiathèque, y compris l'aménagement d'un espace d'animation culturelle, ainsi que des réaménagements légers du centre bourg pour favoriser les modes doux (déplacement piéton et à vélo) et des espaces de convivialité en 2022-2023; la réalisation du lotissement la Prairie de 2022 à 2025; la création d'une liaison douce piétons-cycles entre le bourg et le bas Tresbœuf en 2023; la réhabilitation d'un nouveau commerce de proximité dans un bâtiment en coeur de bourg, à l'horizon 2024-2025.

Église

Mme LOUIS informe le conseil que la maintenance du chauffage dans l'église a eu lieu, de plus l'ensemble des ampoules a été remplacé par des leds dans un souci de réduction de la consommation énergétique.

Boucherie

Mme LOUIS fait un état des lieux de l'avancée des travaux de la boucherie. Le commerce et le logement devraient bien être livrés en mai-juin. La gestion déléguée du logement social à l'étage est également à l'étude. Le bail commercial en cours de rédaction. Celui-ci intègre un principe de loyer additionnel en fonction d'un seuil de chiffre d'affaire et les conditions de mise à disposition des équipements fournis par la commune. Le preneur devra en assurer l'entretien, les réparations et le remplacement si nécessaire.

Entretien des voiries et chemins communaux

M. TOINEL présente les devis reçus et entreprises retenues pour les travaux :

- Busage sous voirie à la Feutelais : 746€ HT (895,20€ TTC) à l'entreprise Patrick LOUIS
- Remise en état du chemin rural de Monceaux : 830€ HT (996€ TTC) à la SARL Boisnard TP
- Remise en état du chemin rural du Bas Pussac : 1140€ HT (1368€ TTC) à l'entreprise Patrick LOUIS
- Décapage accotement et curage fossés : 0,90€ HT/ml (1,08€ TTC) à la SARL Boisnard TP
- Débroussaillage de 83 km de talus sur routes et chemins communaux : 7802€ HT (9362,40€ TTC) à la SARL Boisnard TP

Ragondins

Des habitants ont contacté la mairie pour prévenir d'une présence de ragondins sur la commune. Pour effectuer un piégeage, il est nécessaire que l'intervenant dispose d'un agrément. Ce point fait actuellement l'objet d'échanges avec l'ACCA.

Application Intra-muros

Mme la Maire fait savoir que la signature d'un contrat d'un an à eu lieu le 4 mars. La mise en service de l'application est prévue en avril. La Communauté de communes envisage un groupe-

ment de commande pour réduire les coûts.

Plateforme déchets verts

Un dépôt de souches a déjà été constaté depuis la réouverture, malgré l'interdiction.

Colis pour les aînés

Le repas des aînés n'a pas pu être organisé en raison de la crise sanitaire. Les élus distribueront donc des colis gourmands à l'attention des habitants de plus de 70 ans, avant mi-mars.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 9 AVRIL 2021

Date de la convocation : 2 avril 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme JOUAND Vanessa, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : M. DELEFOSSE Pierre par M. ROBERT Michel

Secrétaire de séance : M. VACHEROT Romain

Approbation du PV de la séance du 4 mars 2021.

Adhésion au réseau Bruded – délibération 2021-23

Mme la Maire présente au Conseil une description de l'association Bruded (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement durable). Il s'agit d'un réseau de partage d'expérience, de conseil et d'accompagnement dans le développement de projets et d'initiatives publiques. La communauté de communes est déjà adhérente pour les projets intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de souscrire pour une année au réseau Bruded, à 0,30€ par habitant soit 379€ pour la commune.

Changement du tableau des effectifs de la commune – délibération 2021-24

Mme la Maire prévient le conseil que le recrutement de Mme MENGUY au poste de secrétaire de mairie à la place de M. MERCIER va devoir entraîner une modification du tableau des effectifs.

Étant donné la situation administrative de M. MERCIER qui était rédacteur territorial (catégorie B) et celle de Mme MENGUY, attachée territoriale (catégorie A), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour terminer la procédure de recrutement de Mme MENGUY.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

Autorisation de signature du bail commercial de la boucherie – délibération 2021-25

Mme la Maire rappelle que le projet de bail a été présenté aux conseillers en février. Il est rappelé que des engagements au sujet du loyer ont été pris dans le cadre de la promesse de bail, signée lors du précédent mandat, et que le bail proposé est plutôt classique et en cohérence avec les pratiques alentour. Une rencontre avec les futurs exploitants sera organisée mi-mai. Il est également précisé que des avenants ont été fait sur certains lots, en plus-value et en moins-value, mais que le projet reste dans l'enveloppe initiale.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer le bail commercial de la boucherie.

Gestion du logement social 1 rue des mimosas - délibération 2021-26

Mme la Maire annonce que les travaux du logement au dessus de la boucherie seront bientôt terminés, elle propose de se prononcer sur les modalités de gestion du bien. Afin de bénéficier de l'aide du Département d'environ 12 000€, le logement doit être conventionné APL et sa gestion doit être proposée à des bailleurs sociaux. Seul Néotoa accepterait la gestion déléguée du logement. Les modalités de contractualisation et de gestion feront l'objet d'un échange.

Le recours à un bailleur apporte une sécurité et un confort dans la gestion d'un parc social communal.

Le Conseil Municipal, après débat et à 14 voix pour et 1 abstention, accorde la gestion déléguée du logement social situé 1 rue des mimosas à NEOTOA.

Travaux de la boucherie - souscription d'un emprunt relais - délibération 2021-27

Mme BOISNARD, adjointe, rapporte au Conseil qu'un emprunt relais va être nécessaire pour équilibrer la trésorerie de la commune en attendant que les subventions sur les travaux de la boucherie soit versé.

Deux offres ont été reçues : 200 000€ avec un taux de 0.23% pour la Caisse d'Epargne, 200 000€ avec un taux de 0.73% pour le Crédit Mutuel de Bretagne. Les frais de dossiers étant similaires (300€) ainsi que la durée de l'emprunt de 24 mois.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, accepte l'offre d'emprunt relais de la Caisse d'Epargne de 200 000€ avec un taux de 0.23%

Avis sur la prise de compétence mobilité par BPLC - délibération 2021-28

Mme la Maire présente les compétences concernées par la délibération du conseil communautaire.

Actuellement, Bretagne Porte de Loire Communauté assure du transport à la demande (Tadi Lib'). Une étude sur les mobilités est en cours, pour faire évoluer l'offre. Le transfert de la compétence Mobilités de la Région Bretagne vers les Communautés de Communes permettra de porter une offre plus adaptée aux réalités du territoire. BPLC a voté en faveur de la prise de compétence, comme les EPCI voisins. Parallèlement, la commune délègue le transport facultatif des maternelles et primaires à la Région Bretagne, qui a indiqué maintenir cette offre.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, donne un avis favorable à la prise de compétence mobilité par BPLC.

Avis sur le pacte de gouvernance BPLC - délibération 2021-29

Mme la Maire présente point par point le pacte de gouvernance aux conseillers, qui est un récapitulatif du fonctionnement et des instances de Bretagne Porte de Loire Communauté. Elle fait également état de certains points qui sont propres à la communauté de communes, notamment en termes de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve le projet de pacte de gouvernance tel qu'adopté par le conseil communautaire du 16 février 2021.

Demande d'avis sur vente HLM les foyers - délibération 2021-30

Mme la Maire annonce au conseil l'intention de l'ESH les foyers de vendre un logement social sur le territoire de la commune dans le cadre de leur convention d'utilité sociale pour 2021-2026.

L'avis de la commune est demandé à titre consultatif. Les membres du conseil municipal sont attachés au maintien d'une offre de logements sociaux sur la commune.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur ce plan de mise en vente de l'ESH les foyers.

Validation du bureau d'étude diagnostic structure pour la rénovation des bâtiments communaux - délibération 2021-31

Mme LOUIS, adjointe, annonce au Conseil que dans un but de rénovation des bâtiments communaux, des bureaux d'études ont été contactés en janvier pour devis. Les bâtiments concernés par le diagnostic structure sont l'église, la salle de sport et la médiathèque.

Offre de CIRTEC à 21 500€ HT (25 800 € TTC) et d'INGÉROP à 18 150€ HT (21 780 € TTC).

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre du bureau d'étude INGÉROP.

Décisions de la Maire

- DIA « LETIMONNIER - HERFRAY » - 4 rue des Hirondelles (vente à 254 000€) - renonciation

- DIA « DANJOU - ROUAULT » - 5 Les Chambrettes (vente à 27 000 €) - renonciation

Informations diverses**Décision de déchéance de droits pour la subvention de l'aire de loisirs**

Mme la Maire informe le Conseil que suite au contrôle du 16 juin 2020 sur la subvention de l'aire de loisirs, la commune va devoir rembourser une partie de la subvention (6 180,10€) suite à des irrégularités dans le dossier et doublé d'une sanction financière (6 180,10€) pour ces manquements.

Il est possible de faire une demande de recours gracieux et de demander l'indulgence sur la sanction, pénalisante avant tout pour la population.

Fonds de concours Bretagne Porte de Loire Communauté

La communauté de communes a mis en place un fonds de concours le 23 mars dernier. L'enveloppe par commune est de 20 000€ par an pendant trois ans, ne peut dépasser 50% du reste à charge HT et est utilisable en investissement uniquement, quelle que soit la nature du projet.

Gestion de l'eau

Le conseil communautaire du 23 mars a mis en place un transfert des compétences de gestion des milieux aquatiques vers l'EPTB Vilaine et arrêté le produit de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) pour un montant de 4,35€ par habitant.

Cette taxe va financer la reconquête de la quantité et de la qualité de l'eau.

Règlement intérieur

Dans le cadre d'une démarche globale d'actualisation de ses documents de ressources humaines, la mairie travaille actuellement sur la modification du règlement intérieur. Les étapes suivantes seront le document unique des risques professionnels et les lignes de gestion.

Piégeage de ragondins

La commune recherche des bénévoles pour piéger les ragondins, toute personne volontaire peut le faire il n'y a pas besoin de permis, par contre il faut également assurer l'élimination des ragondins une fois piégés.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 7 MAI 2021

Date de la convocation : 3 mai 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain,

Absents représentés : M. DUGAST Etienne par M. NIMAL Gérald

Secrétaire de séance : Mme ROUILLE Océane

Approbation du PV de la séance du 9 avril 2021.

IntraMuros groupement de commande - délibération 2021-32

Le Conseil communautaire du 21 avril 2021 a voté une délibération en faveur d'un groupement de commande pour l'application IntraMuros. La commune a déjà délibéré en janvier pour souscrire à une offre d'IntraMuros et que ce groupement de commande permettrait d'avoir le même service pour 270€ HT (324€ TTC) annuellement contre 420€ HT (504€ TTC) actuellement.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de groupement de commande pour l'application « IntraMuros ».

Désignation des représentants Bruded - délibération 2021-33

Mme POTELON, Chargée de développement pour Bruded, présente au Conseil le réseau, son fonctionnement, ses objectifs et l'organisation de Bruded. Elle invite les élus à regarder des retours d'expérience d'autres communes et indique que les deux plus gros sujets traités par les communes actuellement sont l'attractivité des centres bourgs et la favorisation de l'emploi au travers les projets. Il est aussi proposé des visites de projets, en cours ou terminés, sur d'autres communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de nommer Mme ROUX, maire, en tant que représentante de la commune au sein du réseau Bruded, ainsi que M. TOINEL en tant que suppléant.

Participation ALSH Ercé en Lamée - délibération 2021-34

Mme la Maire, présente au Conseil la demande de la mairie d'Ercé-en-Lamée pour une participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH de la commune. La demande porte sur une participation de 1 814,06€ pour l'année 2020, soit 12,17€ par jour et par enfant de Tresbœuf. L'ALSH de Tresbœuf accueille des enfants d'autres communes et demande 5€ par jour et par enfant aux communes utilisatrices de ce service.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de rejeter la demande de participation au frais de fonctionnement de l'ALSH d'Ercé-en-Lamée à hauteur de 12,17€ par jour et par enfant. Il autorise la Maire à échanger avec la commune d'Ercé-en-Lamée sur un montant de participation adapté.

Point sur l'auto évaluation projet CRTE

Mme la Maire rapporte au Conseil que l'auto-évaluation au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a pour but d'évaluer l'impact environnemental et sociétal des projets prévus sur la commune à l'échelle du mandat 2020-2026. Environ 160 projets sont actuellement recensés à l'échelle de la communauté de communes et tous ne pourront être retenus.

Retour sur le fonctionnement de l'ALSH

M. VACHEROT fait un point sur l'historique de l'ALSH depuis l'année dernière.

Suite à des réclamations de familles, la mairie a demandé à l'ALSH de réaliser un questionnaire de satisfaction, dont les retours sont majoritairement bons. On note une certaine amélioration de l'ALSH.

Un problème de manque de place a été soulevé par l'ALSH, qui demande à séparer les enfants de moins de 6 ans des plus grands. Une solution serait de les accueillir à l'école privée de Tresbœuf. Un test aura lieu cet été pour voir si cette solution est viable, si la situation sanitaire le permet.

Suite aux échanges avec l'ALSH, concernant le volet financier, considérant que les demandes d'amélioration sollicitées par la mairie ont été entendues : proposition laisser une partie des 6 000€ de trop perçu, mais de ne pas prendre à la charge de la commune la revalorisation des contrats.

Point ressources humaines

En raison du départ de M. MIGNOT, agent technique de la commune, un remplaçant venant du Centre de Gestion Départemental a été recruté pour une mission de remplacement du 10 mai au 10 novembre, en attendant le recrutement d'un agent statutaire sur ce poste. En complément, une demande de renfort ponctuel a été effectuée pour la période de mai-juin (4 agents techniques en 2020 et seulement 3 aujourd'hui). Mme la Maire fait également savoir qu'elle souhaiterait recruter un stagiaire à la rentrée prochaine, dans le domaine de l'espace public et de l'aménagement paysager.

Le Conseil Municipal, après débat et par 14 voix pour et une abstention, accepte qu'une recherche de stagiaire soit entreprise pour la rentrée scolaire prochaine.

Travaux de voirie et chemins ruraux

M. TOINEL présente au Conseil les travaux récents qui ont été faits sur la voirie communale : travaux de réfection des chemins ruraux en cours (20 km empierrés), réalisation d'un inventaire des fossés à curer à soumettre à la commission voirie, puis concertation des agriculteurs concernés.

Concernant la réfection des voiries, des travaux de rebouchage ponctuels seront menés par l'équipe technique avant le passage du point à temps automatique (PATA). Pour les travaux de réfection lourde, la commission voirie a demandé des devis. Certaines voiries s'avèrent particulièrement dégradées. Il faudra déterminer les routes prioritaires et élaborer un plan pluriannuel d'intervention.

Le service de transports scolaires de la Région Bretagne a demandé à la commune d'intervenir en priorité sur des routes particulièrement dégradées au niveau du Haut Verrion et de la Mondrais.

Concernant le diagnostic des chemins, M. DELEFOSSE sera référent sur ce dossier et l'inventaire participatif des chemins de randonnée. Cet élément fait partie des projets du mandat. L'Association des Amis du Cheval d'Ille-et-Vilaine a demandé l'inscription de chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Point organisation des élections départementales et régionales.

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales, avec les deux bureaux de vote dans la même salle, outre l'organisation matérielle du double scrutin, les membres des bureaux de vote pourront être prioritaires pour se faire vacciner.

Information lotissement la prairie

Mme la Maire fait part de la rencontre entre Eguimos et la commission urbanisme.

Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré en 2019. Le bureau d'études alerte toutefois sur plusieurs points techniques qui restent à résoudre préalablement : gestion de l'écoulement des eaux pluviales en sortie d'opération, nature et localisation de la réserve incendie (non inclus au dossier de travaux et non chiffré) et question du mode de collecte des déchets à revoir (présentation prévue de tous les bacs sur la rue des pins). Le tracé de la voirie est justifié par le désenclavement de parcelles voisines, afin de les rendre constructibles. Ce principe implique une participation financière des riverains à travers un Projet Urbain Partenarial (PUP). A confirmer avant d'engager des travaux.

L'architecte du projet, Studio 1984, doit confirmer rapidement sa volonté ou non de poursuivre sa mission. Eguimos, cotraitant de l'architecte, a confirmé qu'il était difficile de poursuivre le projet en l'état et indique que le coût au m² de l'opération est bien supérieur à la moyenne. Dans les conditions actuelles, le projet serait déficitaire d'environ 375 000€ HT. Des communes voisines ont été consultées. Leurs projets sont à minima à l'équilibre, voire excédentaires. Nécessité d'améliorer notablement le projet et de le relancer, avec l'appui du réseau Bruded.

Décisions de la Maire

- DIA « STEPHANE OLLIVIER » - domaine du bourg (vente à 3 000€) - renonciation
- DIA « SOLENGE - GUIBERT » - 4 Les Chambrettes (vente à 42 500 €) - renonciation

Informations diverses

Point sur la vaccination via la mairie

La mairie a pris contact avec les premières personnes éligibles à la vaccination (+ de 75 ans) pour les orienter vers les centres de vaccination et les aider pour prendre rendez-vous.

Matériel technique

Remplacement du nettoyeur haute pression de voirie, hors service.

Aire de loisirs

Mme La Maire précise qu'elle a rassemblé les éléments du dossier et a préparé un courrier de demande de recours gracieux à l'attention de la Région Bretagne, collectivité instructrice du dossier.

Calendrier conseil municipal

Prochains conseils : 04 juin, 05 juillet, 03 septembre, 04 octobre, 05 novembre et 06 décembre à 20h.

Aide aux commerçants de la commune

Lors du dernier conseil municipal du précédent mandat, en mars 2020, un principe d'aide à l'installation de nouveaux commerçants sur la commune aurait été validé. Les conditions de l'octroi de cette aide sont à vérifier. Un retour sera fait lors du prochain conseil municipal.

Demande de lecture d'un courrier d'habitant

Considérant qu'il s'agit d'une affaire strictement privée et que le conseil municipal n'a pas lieu de devenir un tribunal local, ce courrier ne sera pas rendu public. Une réponse sera apportée au demandeur, ainsi qu'une proposition de médiation avec son voisin.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 4 JUIN 2021

Date de la convocation : 31 mai 2021

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DUGAST Etienne, Mme JOUAND Vanessa, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain,

Absents représentés : M. NIMAL Gérald par M. DUGAST Etienne

Secrétaire de séance : Mme LOUIS Gwenola

Approbation du PV de séance du 7 mai 2021.

Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie, Mme MENOY, arrivée le 1^{er} juin 2021

Décision modificative n°1 - délibération 2021-35

Suite à des problèmes de facturation de l'assainissement sur les exercices précédents, certains habitants ont reçu une double facture ou une facture malgré un déménagement. Pour annuler ces factures, il est nécessaire de réaliser une décision modificative : abondement du chapitre 67 et réduction du chapitre 011 d'un montant de 800 €, sans modification du montant total de la section de fonctionnement en dépenses.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité adopte la décision modificative n°1 de 2021 pour le budget Assainissement, et autorise Mme la Maire à signer toute pièce à intervenir.

Point sur le logement social 1 rue des mimosas (au-dessus de la boucherie)

Les travaux de la boucherie et du logement social arrivent à leur terme. La gestion déléguée du logement sera confiée à NEOTOA, dont l'intervention serait facturée 8€/m²/an (négociable), pour une surface habitable de 84,50 m². Le type de logement visé pour le conventionnement APL est un logement social PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), ce qui correspond à une habitation à loyer modéré. Le loyer est plafonné à 7,25€/m²/mois, soit 612,62€/mois (hors aides au logement perçues par les locataires), avec Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) si bénéficiaires de l'APL. Prix cohérent avec le marché sur le secteur.

La commune percevrait du Département une aide de 12 000€, ainsi qu'une aide complémentaire de la communauté de communes de 6 000€.

Le conseil municipal souhaite poursuivre la négociation avec NEOTOA pour réduire la facturation de sa prestation au m² et en intégrant un accord de la mairie dès le premier euro de réparation future.

Informatique et téléphonie réseau

Monsieur HUCHET présente une analyse des différents abonnements téléphoniques. En raison des contrats actuels, il est difficile de revoir l'offre de la téléphonie cette année, car trois contrats arriveront à terme seulement en 2023. Il propose de retravailler sur une offre globale de la téléphonie dans un an.

En ce qui concerne le parc informatique, le matériel est obsolète et des solutions de sauvegardes des données sont étudiées.

Il est proposé de prioriser le remplacement de matériel obsolète sachant qu'une enveloppe de 13 000€ a été votée au

budget 2021, comprenant l'achat d'ordinateurs pour l'école dans le cadre du plan de relance numérique. Ce dossier a reçu récemment un accord de financement par l'Etat.

Une optimisation de la gestion des copieurs est également étudiée avec le prestataire sous contrat.

Information sur le devenir de la boulangerie

L'ancienne boulangerie suscite l'intérêt de plusieurs projets de nature différente.

La question du devenir du commerce se pose, sachant que jusqu'à la prochaine modification du PLUiH, le changement de destination reste possible. Si une vente se concrétise pour un projet de logement principal ou de locatif, la mairie devra très rapidement se positionner sur une éventuelle préemption.

Des échanges ont eu lieu avec plusieurs porteurs de projets, pour une activité de boulangerie/pâtisserie. Compte-tenu de l'état du local et de l'ampleur des travaux, aucun artisan n'a souhaité pour l'instant investir. En revanche, plusieurs seraient intéressés par un bail commercial.

Dans le contexte actuel et local, une tendance globale se dégage fortement des territoires pour un portage du foncier et des travaux par les communes. Il est important de réfléchir à la dynamisation globale du centre bourg. Souhait d'une étude des coûts d'achat et de travaux au préalable à toute décision, d'une mise en perspective avec le contexte commercial d'ensemble et avec les capacités financières de la commune, sans obérer les autres projets.

Informations diverses

Aide aux commerçants de la commune

Une délibération a été prise en mars 2020, pour la prise en charge partielle de loyer, pour tout repreneur de commerce sur 1 an. Aucun règlement n'a toutefois été mis en place pour cette aide et celle-ci n'a jamais été attribuée à ce jour. Cependant, la politique locale du commerce a été définie en 2018. Pour l'aide financière directe aux entreprises, c'est la Communauté de communes qui est compétente (délibération communautaire du 15 novembre 2018). Au-delà de la volonté d'aider les commerces locaux, il existe donc une incompatibilité avec la délibération communautaire, ce qui impose le retrait par abrogation de la délibération municipale de mars 2020. La commission commerce de la commune réfléchira à des solutions permettant d'aider les commerces sous une autre forme.

Renouvellement du logiciel funéraire

Le contrat de gestion des concessions du cimetière (société ELABOR) arrive à échéance le 21 juin 2021 et doit être renouvelé.

2 propositions reçues : ELABOR pour une durée de 3 ans (404€ TTC/an) ou 5 ans (359.90 € TTC/an), assistance juridique non incluse, et GESCIME pour un engagement annuel de 458.40 € TTC + coût des reprises de données la première année soit 5088 € TTC.

Les membres du Conseil municipal proposent de choisir la société ELABOR pour 3 ans et d'essayer de négocier le prix de l'assistance juridique.

Fermeture de la plateforme déchets verts et localisation des colonnes de tri

La fermeture de la plateforme a été décidée par le SMICTOM, car elle n'était pas aux normes. Il n'existe pas de plateforme béton et de fosse de récupération des jus. La difficulté tient à la fois aux travaux d'aménagement à réaliser et à la capacité du SMICTOM de mettre du personnel à disposition pour régler l'accès et contrôler les dépôts. La décision du SMICTOM a été annoncée subitement et les Communes les plus impactées souhaitent échanger collectivement avec le SMICTOM pour étudier des alternatives de proximité. Une solution pour les déchets verts des services techniques des communes impactées devra également être trouvée. En parallèle des échanges à venir avec le SMICTOM, Mme HENNINOT et M. HUREL sont désignés pour prendre l'attache du réseau Bruded, afin de se renseigner sur d'autres initiatives existantes et/ou possibles.

Recensement des chemins de randonnée

Engagement d'une démarche participative sur la commune. Mme la Maire indique qu'un groupe d'élus travaillent actuellement sur une cartographie. Un kit participatif sera créé et annoncé dans le bulletin du mois de juillet. Il s'agit de proposer des boucles de randonnées faciles à réaliser, accessibles à tout type d'usagers et basées sur plusieurs critères de cohabitations entre les utilisateurs, en fonction des saisons, avec l'application de limitations de vitesse.

La Communauté de communes sera également sollicitée pour connaître les possibilités de balisage de nouveaux circuits et de prise en charge de l'entretien par le chantier d'insertion.

Colonnes de tri

Les colonnes verres et papier ont été déplacées suite à la fermeture de la plateforme déchets verts et positionnées rue des Bouvreuils, en complément des colonnes existantes. Cependant leur localisation doit être revue, car les colonnes peuvent être gênantes pour les maisons voisines. Les colonnes pourraient être positionnées sur le parking le long du terrain de football car ce lieu est visible, accessible et générerait moins de nuisances directes.

Je souhaite disposer de la version imprimée des comptes rendus intégraux du conseil municipal :

Nom : Prénom :

Adresse :



Coupon-réponse à expédier ou à déposer à la mairie :
9 rue des Merisiers - 35320 Tresbœuf



COCKTAIL AT HOME
bar à cocktail à domicile



Cocktail at Home est une entreprise qui sera là pour animer vos réceptions

06 58 66 40 87
35320 TRESBŒUF
guillaume.delaunay@orange.fr



AU P'TIT MARCHÉ

Au P'tit Marché 8, place de l'Église
Du mardi au samedi, de 8h15 à 13h et de 16h à 19h30.
Les dimanches et jours fériés, de 8h30 à 12h30.
02.23.08.59.11



Adeline CREPELLIERE
Secrétaire indépendante




POUR LES PROFESSIONNELS

- Petite comptabilité
- Tâches administratives
- Tâches commerciales
- Réseaux sociaux

POUR LES PARTICULIERS

- Aide dans les démarches administratives

06 99 17 90 26 - crepelliereadeline@gmail.com
<https://adeline-crepelliere-secretaire-a.business.site>



Les Ciseaux DE TRESBOEUF
FEMME - HOMME - ENFANT

Horaires :
mardi au jeudi 9h30/18h30,
vendredi 9h30/19h,
samedi 8h30/16h.
Prendre rendez-vous : **02.23.08.59.11**



TRANSPORTS

06 64 47 50 10
ajctrans35@yahoo.com
35320 TRESBOEUF






BRS AGENCEMENT
Conception, vente et pose de cuisine aménagée
Fabrication sur-mesure de mobilier d'intérieur
Aménagement de placard

www.brsagencement.fr



Breizh Adom'
Ménage et repassage (professionnels et particuliers)

0683840813 | bzhmarieghr@gmail.com



David Brault
MULTISERVICES

- Tonte des pelouses
- Taille de Haies
- Pose de clôtures
- Elagage
- Création et entretien des potagers
- Entretien et réparation motoculture

09 80 96 28 47 • 06 33 84 66 53

Commerçants, artisans de la commune, cet emplacement publicitaire vous est réservé **GRATUITEMENT** (format unique 80 L x 60 H mm)
Merci de nous faire parvenir vos éléments avant le **5 déc. 2022**

Prochaines Infos d'automne en octobre 2021.
Vos articles (avec photos, logo...) à déposer à la mairie avant le **5 sep. 2021**
Prochain bulletin municipal : en janvier 2022.
Vos articles (avec photos, logo...) à déposer à la mairie avant le **5 déc. 2021**